



Organisation mondiale  
de la santé animale  
Fondée en tant qu'OIE

---

30e Conférence de la  
Commission régionale pour l'Europe  
Catane, Italie, 3 au 7 octobre 2022

**RAPPORT FINAL**

## Introduction

1. À la suite de l'aimable invitation du gouvernement italien, la 30e Conférence de la Commission régionale de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OMSA : fondée en tant qu'OIE) pour l'Europe s'est tenue à Catane (Sicile) du 3 au 7 octobre 2022.
2. Ce sont au total 153 participants, comprenant des Délégués de l'OMSA et des représentants de 40 Membres de la Région et des responsables de 12 organisations régionales et internationales qui ont assisté à la Conférence. En outre, des représentants du secteur privé ainsi que des organisations vétérinaires privées de la Région et du pays hôte étaient présents.

Membres de la Commission : Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Moldavie, Monténégro, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie (Rép. ~), Türkiye.

Organisations Internationales/régionales/nationales : CReDIMa<sup>1</sup>, Conseil de l'Union européenne, CE<sup>2</sup>, EuFMD<sup>3</sup>, FAO<sup>4</sup>, FESASS<sup>5</sup>, FNOVI<sup>6</sup>, FVE<sup>7</sup>, ICFAW<sup>8</sup>, ITCG<sup>9</sup>, PNUE<sup>10</sup> et OMS<sup>11</sup>.

3. Le Docteur Davide Lecchini, Délégué de l'Italie, la Docteure Christianne Brusckhe, Vice-présidente de l'Assemblée mondiale des Délégués et Déléguée des Pays-Bas, la Docteure Monique Eloit, Directrice Générale, le Docteur Maris Balodis, Président de la Commission régionale pour l'Europe et Délégué de la Lettonie, le Docteur Romano Marabelli, Conseiller auprès de la Directrice générale, le Docteur Budimir Plavšić, Représentant régional, le Docteur Mereke Taitubayev, Représentant sous-régional pour l'Asie centrale, la Docteure Estelle Hamelin, Représentante sous-régionale à Bruxelles, le Docteur Neo Mapitse, Chef du Service Activités régionales ainsi que le Docteur Etienne Bonbon, Président de la Commission du Code ont également participé à la Conférence. Les orateurs présentant les deux principaux sujets techniques, à savoir la Docteure Daniela Morelli, Cheffe du Service épidémiologie et santé publique vétérinaire de l'*Istituto Zooprofilattico Sperimentale (IZS) dell'Abruzzo e del Molise*, Térame, pour le Sujet technique I, et le Professeur Ian Brown, Chef en virologie à l'Animal and Plant Health Agency, (APHA) (Agence de santé animale et végétale), Président de l'OFFLU, pour le Sujet technique II, ont honoré la Conférence de leur présence.

---

<sup>1</sup> CReDIMa : Centro di Referanza Nazionale per le Indagini Diagnostiche sui Mammiferi Marini Spiaggiati

<sup>2</sup> CE : Commission Européenne

<sup>3</sup> EuFMD : European Commission for the Control of Foot-and-Mouth Disease (Commission européenne pour le contrôle de la fièvre aphteuse)

<sup>4</sup> FAO : Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'Agriculture

<sup>5</sup> FESASS : Fédération Européenne pour la Santé Animale et la Sécurité Sanitaire

<sup>6</sup> FNOVI : Federazione Nazionale Ordini Veterinari Italiani

<sup>7</sup> FVE : Fédération des vétérinaires d'Europe

<sup>8</sup> ICFAW : International Coalition for Animal Welfare (Coalition international pour le bien-être animal)

<sup>9</sup> ITCG : The Italian Coast Guard (Garde-côtes de l'Italie)

<sup>10</sup> UNEP : United Nations Environment Programme (Programme des Nations-Unies pour l'environnement)

<sup>11</sup> OMS : Organisation Mondiale de la Santé

**MARDI 4 OCTOBRE 2022**

---

### **Cérémonie d'ouverture**

4. Les personnalités suivantes ont adressé un message de bienvenue :
- M. Roberto Speranza, Ministre italien de la santé ;
  - Dr Hugo Federico Idoyaga Benítez, Président de l'Assemblée mondiale des Délégués et Délégué du Paraguay ; (message vidéo)
  - Dr Maris Balodis, Président de la Commission régionale pour l'Europe et Délégué de la Lettonie ; et
  - Dre Monique Eloit, Directrice générale.

### **Approbation du Programme**

L'ordre du jour et le programme provisoires ont été adoptés.

### **Désignation du Comité de la Conférence**

5. Le Comité de la Conférence élu par les participants se compose comme suit :

Président :	Dr Davide Lecchini (Italie)
Vice-président :	Dr Abrar Akbarov (Ouzbékistan)
Rapporteur général :	Dr Vesna Dakovic, (Montenegro)

### **Désignation des Présidents et Rapporteurs de la Session**

6. Les Présidents et Rapporteurs suivants ont été désignés pour les sujets techniques et l'Analyse de la situation zoonositaire :

Sujet technique I :	Dr Martin Blake (Irlande), (Président) Dr Galib Abdulaliyev (Azerbaïdjan), (Rapporteur)
Sujet technique II :	Dre Emmanuelle Soubeyran (France), (Présidente) Dr Samat Tyulegenov (Kazakhstan), (Rapporteur)
Analyse de la situation zoonositaire :	Dr Nikolche Babovski (Macédoine du Nord (Rép. de)), (Président) Dre Christine Middlemiss (Royaume-Uni), (Rapporteur)

### **OMSA :**

#### **Améliorer la situation de la santé animale dans le monde afin d'assurer un avenir meilleur pour tous**

7. La Docteure Monique Eloit, Directrice générale de l'OMSA, a rapidement passé en revue les travaux accomplis par l'OMSA pour aider ses Membres.
8. Elle a commencé par rappeler aux participants la large mission de l'Organisation qui consiste à garantir la santé animale à l'échelle mondiale en raison de l'impact direct que cela a pour la subsistance de millions de familles, pour la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments sans oublier l'impact sur la santé humaine lorsqu'il s'agit de maladies animales transmissibles à l'homme.

9. Pour aider les Membres à relever les défis manifestes que sont les maladies transfrontalières, les maladies émergentes, les zoonoses et le contrôle des maladies d'origine alimentaire ainsi que les nouveaux défis se dessinant à l'échelle mondiale, tels que les changements climatiques et socio-économiques, les nouveaux schémas de consommation, entre autres problèmes qui vont demander aux Services vétérinaires de s'adapter, elle a précisé que l'Organisation avait travaillé selon plusieurs approches, y compris sur les activités touchant ses mandats fondamentaux que sont la collecte d'information et la préparation de normes. Elle a également évoqué l'élaboration de stratégies à l'échelle mondiale ainsi que les programmes ambitieux de renforcement des capacités. Elle a par ailleurs souligné que l'OMSA était prête à actualiser ses stratégies et à réviser ses normes si besoin, afin de mieux aider ses Membres à faire face aux défis futurs. Elle a aussi reconnu le besoin et la volonté pour l'Organisation d'intégrer d'autres domaines d'expertise afin que la santé animale soit traitée de façon plus holistique.
10. Les principales conclusions de la présentation de la Docteure Eloit ont été les suivantes :
- Il est essentiel pour l'OMSA et ses Membres de prendre position en matière de défis mondiaux essentiels afin de garantir que l'Organisation dispose d'une voix reconnue au-delà du secteur des Services vétérinaires et d'éviter qu'elle soit limitée au domaine des animaux d'élevage et des échanges commerciaux. Il faut que nous soyons très actifs dans les forums politiques afin de nous assurer que notre voix est entendue et prise en compte dans les négociations en cours pour la gouvernance future en matière de santé au sein de laquelle la santé animale est un élément clef.
  - Le premier domaine d'engagement de l'Organisation porte sur la santé animale au sens strict, par le biais de stratégies et d'initiatives portant sur la FA, la PPR, la Rage et la PPA, dont bon nombre sont abordées sous l'égide de la GF-TAD.
  - Au fil du temps, l'Organisation a également travaillé dans de nouveaux domaines qui sont essentiels pour le soutien des Services vétérinaires, surtout pour faire face à de nouveaux défis, tels que le bien-être animal, la RAM, la réduction des menaces biologiques, le renforcement des capacités, y compris l'enseignement à distance ainsi que la santé des animaux aquatiques et la santé de la faune sauvage.
  - Toutefois, la prévention des maladies animales est essentielle car il ne s'agit pas toujours d'empêcher un débordement vers les hommes mais également d'agir dans le secteur de la santé animale afin de limiter les facteurs d'émergence.
  - Il ne s'agit pas de faire comprendre aux hommes politiques le langage vétérinaire mais de nous adapter au langage des hommes politiques afin d'avoir une communication claire et d'expliquer le rôle clef du travail des Services vétérinaires et de leur contribution à la santé à l'échelon mondial, l'importance d'aligner nos travaux sur ceux des autorités de santé publique et de l'environnement.

**Allocution Spéciale de son Excellence, l'Ambassadeur Carlos Cherniak,  
Président du Sous-comité Animaux d'élevage du COAG  
(Comité de l'Agriculture de la FAO)**

11. Son Excellence, l'Ambassadeur Carlos Cherniak, Président du Sous-comité animaux d'élevage du COAG, s'est adressé aux participants en réitérant l'intention du sous-comité de coopérer avec l'OMSA pour promouvoir des synergies et des liens nous permettant de progresser ensemble.
12. Il a souligné quatre points essentiels permettant une synergie et une collaboration entre l'OMSA, la FAO et le Sous-comité, à savoir :
- L'importance énorme de s'attaquer aux maladies animales transfrontalières et aux zoonoses.
  - La nécessité de renforcer la coordination des capacités nationales et des actes pour gérer les risques présentés par les maladies animales et les zoonoses émergentes par le biais de l'approche Une seule santé en s'appuyant sur sa structure quadripartite.
  - La nécessité première d'élaborer des actions techniques et politiques afin d'améliorer la sécurité biologique tout au long de la chaîne de valeur animale.

- Le bénéfice de collecter des preuves scientifiques sur des pratiques d'alimentation animales différentes et promouvoir l'usage responsable des agents antimicrobiens.

### **Commission régionale pour l'Europe : activités, priorités et évaluation des besoins**

13. Le Docteur Maris Balodis, Président de la Commission régionale pour l'Europe, a rapidement détaillé pour les participants les activités menées à bien ces deux dernières années soulignant les conclusions des réunions du Regional Core Group (RCG) (Groupe restreint régional) entre autres, la participation de la Région au processus d'élaboration des normes de l'OMSA, les activités relatives au bien-être animal, la préparation de la 89e Session générale. Il a également évoqué le travail accompli par le Bureau de la Commission pour préparer la Conférence régionale.
14. Le Président a souligné quels étaient les domaines de travail prioritaires de la Commission régionale de façon à être mieux en phase et à répondre au septième Plan stratégique de l'OMSA soulignant entre autres la santé animale qui inclut la santé des animaux aquatiques, le concept « Une seule santé » ainsi que les activités liées au GF-TAD.
15. Enfin, il a remercié le personnel des Représentations régionales et sous-régionales de l'OMSA pour le soutien apporté à la Commission régionale et au RCG (Groupe restreint régional) pour les aider à assurer leur rôle.

### **ClassyFarm : un outil utile pour les contrôles officiels**

16. La Docteure Francesca Calvetti, vétérinaire auprès du ministère de la Santé italien et le Docteur Giovanni Loris Alborali, Chef de l'Unité Diagnostic de l'IZS Istituti Zooprofilattici Sperimentali Lombardie et Émilie Romagne ont fait une présentation conjointe de ClassyFarm, outil informatique totalement intégré à certains systèmes informatiques pour des contrôles officiels relatifs à la santé animale.
17. Le principal objectif de cet outil est d'améliorer l'élevage des animaux afin de garantir la production éthique et sûre d'aliments pour répondre aux demandes des consommateurs. Cet outil collecte et gère les informations relatives au bien-être animal, l'utilisation des agents antimicrobiens, la sécurité biologique et les contrôles aux abattoirs. Cela représente un instrument d'évaluation permettant aux opérateurs de comparer leurs résultats aux niveaux local, régional ou central et constitue un instrument utile pour répondre à l'obligation faite aux opérateurs en matière de législation sur la santé animale. Aux yeux des Autorités compétentes (centrales, régionales et locales), il s'agit d'un instrument utile pour catégoriser les holdings en fonction des risques afin d'optimiser les contrôles officiels particulièrement dans les élevages à hauts risques.

### **Sujet technique I (avec questionnaire) :**

#### **Transport longues distances des animaux vivants : normes de l'OMSA et meilleures pratiques, y compris la perception sociétale et les aspects communication**

18. Sujet technique I, intitulé « *Transport longues distances des animaux vivants: normes de l'OMSA et meilleures pratiques, y compris la perception sociétale et les aspects communication* », présenté par la Docteure Daniela Morelli, Cheffe du Service épidémiologie et de santé publique vétérinaire del' *IZS dell'Abruzzo e del Molise*, Térame, qui a suscité des discussions au sein des participants, permettant à la Commission régionale pour l'Europe d'élaborer une recommandation conformément aux règles générales de l'OMSA.

**L'Observatoire : une approche reposant sur des éléments probants afin de traiter les besoins des Membres et encourager l'application des normes internationales**

19. La Docteure Laure Weber-Vintzel, Responsable du service d'intégration des données a animé une session interactive visant à éclaircir les questions portant sur l'Observatoire de l'OMSA. Elle a expliqué que ce programme vise à suivre la mise en œuvre des Normes Internationales de l'OMSA et qu'un rapport d'étude de première mise en application va être publié en décembre 2022. Elle a confirmé que le rapport préservera l'anonymat des Membres de l'OMSA en ne montrant que des données agrégées, dont des données se trouvant déjà dans le domaine public. Elle a également rassuré les participants sur le fait que les Membres partageant davantage d'informations et faisant ainsi preuve d'une plus grande transparence ne seront pas pénalisés bien au contraire.
20. Enfin, une discussion s'est engagée portant sur les différents groupes et plates-formes au travers desquels l'Observatoire noue des relations avec les Membres.

**MERCREDI 5 OCTOBRE 2022**

---

**Analyse de la situation au regard de la santé animale au sein des Pays Membres de la Région pour la période 2021/2022**

21. La Docteure Lina Awada, Vétérinaire épidémiologiste du Service Intégration des données a fourni aux participants l'analyse des notifications communiquées par les Membres de la Région Europe sur la période 2021/mi-2022. Les principaux points évoqués étaient les suivants :
  - Des durées de soumission exceptionnellement longues ont été enregistrées pour les rapports semestriels de 2020 et 2021, dues vraisemblablement au passage au nouveau système WAHIS et à la pandémie de COVID-19.
  - Au 14 juillet 2022, les durées de soumission s'étaient progressivement améliorées depuis le lancement de la nouvelle version de WAHIS en mars 2021 ; toutefois, le niveau atteint n'était toujours pas celui d'avant la pandémie.
  - Concernant la détection précoce, le temps moyen s'écoulant entre la confirmation d'un événement et la notification à l'OMSA était de quatre jours (alors que les Membres sont tenus de soumettre ces notifications sous 24 heures conformément aux normes de l'OMSA). L'importance d'une notification en temps voulu, complète et transparente a été rappelée aux Membres.
  - À propos de l'infection par le SARS-CoV-2 dans la Région Europe, un nombre important de nouveaux événements (N=42) a été notifié au cours de la période étudiée par le biais de WAHIS ou à l'aide des dispositions figurant dans l'article 1.1.5 du *Code sanitaire pour les animaux terrestres*. La majorité des foyers et des causes notifiés depuis janvier 2021 était liée à des élevages de visons d'Amérique infectés. Du fait de la sensibilité des visons au regard du virus et de la mutation avérée du virus au sein de cette espèce, cela peut constituer un événement inquiétant pour la santé publique. L'OMSA continue de suivre activement l'évolution du SARS-CoV-2 chez l'animal par son réseau d'experts et plusieurs groupes consultatifs mais également par le biais d'activités dédiées en matière d'intelligence épidémique afin de traquer tout signe potentiel inquiétant.
  - En 2021/2022, l'épidémie d'IAHP a continué de menacer la santé animale en Europe, 39 pays notifiant la présence de la maladie. Plus de 5000 foyers ont été déclarés et 45 millions de volailles sont mortes ou ont été abattues et éliminées. Bien que les données pour la vague de 2021/2022 ne soient toujours que partielles au 14 juillet 2022, les chiffres montrent que l'impact de la maladie dans la Région a été plus important que lors de l'ensemble des vagues précédentes survenues depuis 2005. Le chapitre 10.4 du Code sanitaire pour les animaux terrestres sur les virus de l'IAHP, dont la dernière révision date de 2021, reconnaît la vaccination comme un outil de contrôle efficace en complément des mesures d'abattage sanitaire lorsqu'elles ne sont pas suffisantes à elles seules. L'Autorité vétérinaire doit décider s'il convient ou non de vacciner, en se basant sur la situation sanitaire en matière d'influenza

aviaire, ainsi que sur la capacité des Services vétérinaires à mettre en œuvre la stratégie de vaccination, ainsi que la stratégie de surveillance appropriée .

- Les informations communiquées à l'OMSA relatives à la PPA indiquent clairement une détérioration continue et progressive de la situation épidémiologique au regard de la PPA. La propagation du virus de la PPA à de nouveaux pays tout comme sa progression vers de nouvelles zones dans des pays déjà touchés doit alimenter nos réflexions sur les comportements au regard de l'interface hommes/animaux/environnement qui permettent actuellement au virus de se disséminer. Ces données démontrent l'importance qu'ont les activités humaines dans la propagation de la maladie et soulignent l'importance de la détection précoce et de la notification, sensibilisant au sein du grand public et mettant en œuvre des mesures strictes de sécurité biologique tout au long de la chaîne d'approvisionnement porcine.
- Depuis le lancement de la nouvelle version de WAHIS, l'OMSA a continué de travailler avec les fournisseurs de services informatiques afin de mettre en place un plan de maintenance solide. Le projet demeure focalisé sur les points suivants : 1) stabiliser et optimiser les modules existants et améliorer les performances de la plate-forme ; 2) Élaborer les évolutions futures en tenant compte du ressenti des utilisateurs et développer les fonctionnalités restantes ; 3) assurer un maillage avec la communauté sanitaire mondiale en déployant une interopérabilité publique d'ici mi-2023.
- L'OMSA doit continuer à fournir à ses Membres la possibilité de déclarer facilement les maladies animales afin de faciliter la transparence, l'accès et l'analyse. La connaissance ainsi générée doit apporter un soutien à l'OMSA, à ses Membres et à d'autres parties prenantes dans le processus de prise de décision et informer des efforts déployés afin d'améliorer les performances du système.
- En réaction à la présentation de la Docteure Awada, les points suivants ont été abordés par les Délégués de l'UE et débattus :
  - o Une transparence accrue de la part des Membres de l'OMSA, comme cela est reflété par le nombre de rapports d'alertes précoces reçus chaque année, est bienvenue et de plus amples efforts devraient être poursuivis en matière de notification afin d'améliorer la transparence au niveau régional.
  - o L'OMSA devrait envisager de créer un Groupe *ad hoc* spécifique afin de voir si le SARS-CoV-2 correspond toujours aux critères permettant de l'inclure dans la liste des maladies de l'OMSA. Une consultation avec les Commissions spécialisées sur une proposition visant à savoir si oui ou non l'agent pathogène doit figurer sur la liste va se poursuivre avant d'être présentée à l'Assemblée mondiale pour qu'une décision soit prise.
  - o Les efforts déployés par l'OMSA pour poursuivre le développement de l'interface WAHIS tout en conservant comme une priorité élevée l'interopérabilité, fonctionnalité essentielle pour le système ADIS de l'UE ont été reconnus. L'OMSA a salué le soutien de l'UE.

### **Sujet technique II (sans questionnaire) : Vaccination contre l'IAHP**

22. Sujet technique II, intitulé « Vaccination contre l'IAHP », présenté par le Professeur Ian Brown, Responsable de la Virologie chez APHA, Royaume-Uni et Président d'OFFLU, a suscité des discussions au sein des participants, permettant à la Commission régionale pour l'Europe d'élaborer une recommandation en conformité avec les règles générale de l'OMSA.
23. Considérant l'importance de ce sujet en Europe ainsi que dans d'autres Régions, la Directrice générale a informé la Commission régionale que le sujet technique de la prochaine Session générale (mai 2023) serait consacré à l'IAHP (titre à préciser), alors que la stratégie conjointe FAO-OMSA relative à l'Influenza aviaire est en cours de révision.

## SESSION UNE SEULE SANTE

24. Une session interactive sur la mise en œuvre du concept Une seule santé dans la Région a été animée par le Professeur Andrea Winkler, chercheur en chef et co-directeur du centre de santé mondiale de l'Université technique de Munich et Directeur adjoint du Centre de santé mondiale de l'Université d'Oslo.
25. La session a démarré avec une présentation liminaire de la Docteure Chadia Wannous, Spécialiste senior Une seule santé, concernant l'initiative quadripartite mondiale et le Plan d'action conjoint. Les principales conclusions ont été les suivantes :
- Une seule santé est une approche intégrée unifiante mobilisant des secteurs, des disciplines et des communautés multiples à différents niveaux de la société afin de travailler ensemble pour favoriser le bien-être et s'attaquer aux menaces touchant la santé et les écosystèmes tout en se préoccupant du besoin collectif d'eau propre, d'énergie et d'air, d'aliments dénués de risques et nutritifs en prenant des mesures en matière de changement climatique et en contribuant au développement durable.
  - Une seule santé figurait déjà à l'ordre du jour international et la crise de la COVID-19 a rappelé l'importance d'une approche de ce type afin de mieux traiter les problèmes actuels de la planète.
  - Le nombre croissant de défis multidimensionnels en matière de santé, d'eau, d'énergie, de sécurité alimentaire et de biodiversité nécessite la collaboration, la coordination, et le renforcement des capacités du concept Une seule santé
  - L'engagement politique ainsi que le soutien international sont également fondamentaux pour garantir le succès d'une telle approche.
  - La 27e réunion exécutive tripartite annuelle (TEAM) a accepté d'élaborer conjointement une stratégie et un plan d'action afin d'empêcher les futures pandémies zoonotiques par le biais de cette approche Une seule santé. Il s'agit là d'une occasion unique pour la FAO, l'OMSA, l'OMS et le PNUE de faire bloc en tant que coalition mondiale afin d'initier ensemble des changements pour aboutir aux transformations souhaitées.
  - Le Plan d'action conjoint Une seule santé constitue un effort collaboratif et participatif entre la FAO, l'OMSA, l'OMS et le PNUE avec le soutien du Groupe d'experts de haut niveau de l'approche « Une seule santé » (OHHLEP). L'approche Une seule santé est employée pour renforcer la collaboration, la communication, le renforcement des capacités et la coordination de façon équitable pour tous les secteurs impliqués dans les problèmes de santé à l'interface homme-animal-végétal-environnement. Ce Plan offre aussi un cadre d'actions et propose une série d'activités que les quatre organisations peuvent offrir pour faire avancer et faire progresser de façon durable le concept Une seule santé. Enfin, le plan prévoit une mobilisation des ressources et vise à faire un bon usage des ressources pour l'ensemble des secteurs et pour toutes les parties prenantes.
  - Le Plan d'action conjoint Une seule santé est primordial afin d'éviter une approche uniformisée. Il sera officiellement lancé lors du prochain Congrès Mondial Une seule santé (Singapour, 7-10 novembre 2022). Une démarche progressive et adaptée sera essentielle pour garantir la mise en œuvre d'une telle approche.
  - Le mécanisme de coordination régionale quadripartite garantit l'harmonisation et la transposition des activités aux niveaux régional et national.

### **Mise en œuvre du mécanisme régional du concept Une seule santé pour l'Europe : remarques des Représentants régionaux de la FAO, de la PNUE, l'OMS, de l'OMSA et de l'Italie**

26. Suite à la présentation de la Docteure Wannous, les Docteurs Hans Kluge et Peter Sousa Hoejskov de l'OMS, Nabil Gangi de la FAO, Budimir Plavsic de l'OMSA, M. Wondwosen Asnake Kibret du PNUE ainsi que le Docteur Pietro Schembri de l'Italie ont fait des interventions présentant de façon résumée les travaux issus de la contribution des quatre organisations à la mise en œuvre de l'approche Une seule santé ainsi que l'expérience régionale de la mise en œuvre du Plan de Prévention Une seule santé en Sicile. Ces interventions ont suscité des réactions intéressantes sous forme de discussions par petits groupes qui ont permis à la

Commission Régionale de souligner que :

- Les quatre organisations réitéraient leur engagement d'apporter leur soutien total aux Membres pour faire avancer la mise en œuvre du concept Une seule santé. Elles ont également souligné leur volonté de renforcer la collaboration entre elles et avec d'autres partenaires de façon à maximiser le soutien et avoir un impact au niveau du pays.
- Il y a une stratégie claire et des outils pour garantir une mise en œuvre de l'approche au niveau national, y compris « les amis du groupe Une seule santé » facilitant des discussions en tables rondes informelles et des échanges avec des partenaires clés concernant la structuration des informations devant figurer dans le traité sur la pandémie afin de garantir que le secteur de la santé animale soit pris en compte et inclus à tous les niveaux de la négociation.
- Intégrer les dimensions environnementales dans les approches Une seule santé est l'une des voies permettant de catalyser les changements évolutifs nécessaires pour vivre en harmonie avec la nature, stabiliser le climat et parvenir à avoir une planète exempte de pollution.
- Les actions nationales relatives au concept Une seule santé sont essentielles afin de mieux incorporer les priorités des Ministères de la gestion des ressources naturelles, de l'Agriculture, des Forêts et de l'Environnement.
- Les activités quadripartites et le Plan d'Action conjoint aident à démontrer que la mise en œuvre du Concept est possible et que donc, rédiger un traité va faciliter l'introduction opérationnelle des secteurs concernés afin de mieux engager les autorités à haut niveau concernées.
- Accroître la visibilité au niveau politique ainsi que la présence sur le terrain, cela a une importance fondamentale pour garantir le partage des compétences, la compréhension et la sensibilisation au regard de l'approche Une seule santé ainsi que créer la confiance au niveau national avec des responsables gouvernementaux, des travailleurs dans le domaine de la santé, des vétérinaires, des éleveurs ainsi qu'avec différentes sociétés civiles et parties prenantes et, de ce fait, faciliter la mise en œuvre de l'approche Une seule santé.
- Mettre en œuvre l'approche Une seule santé et garantir une coopération multisectorielle de façon inclusive n'est pas facile pour les Membres au niveau national. Cela demande beaucoup de suivi principalement avec les collègues du secteur sanitaire qui ont tendance à omettre le secteur de la santé animale dans les discussions clés et il faut aussi de briser des cultures bien ancrées.
- L'OMSA a réitéré les engagements qu'elle a pris de venir en aide à ses Membres pour appliquer et mettre en œuvre l'approche au niveau national par le biais, entre autres, du partage d'informations, y compris des actualisations concernant les travaux de l'initiative quadripartite, des informations en retour sur le processus de négociation au niveau mondial, le calendrier concernant les différentes étapes des négociations, des notes importantes donnant des informations et des indications afin de mieux contacter les partenaires au niveau national ainsi que des autorités de haut niveau de différents Ministères et de s'engager avec eux.
- L'importance des quatre organisations ainsi que celle du Plan d'Action conjoint avait déjà été reconnu par le G20.

### **Discussion des recommandations**

27. Les propositions de Recommandations 1 et 2 sur les deux sujets techniques de la Conférence ont été présentées aux participants et soumises à la discussion. Les deux projets de recommandations seront soumis à l'adoption lors de la Session de vendredi avec des amendements issus des suggestions des participants et des discussions.
28. À la suite de leur adoption par la Commission régionale, les Recommandations seront soumises à l'adoption par l'Assemblée mondiale des Délégués en mai 2023. Une fois adoptées par l'Assemblée, elles serviront de lignes directrices importantes pour les Membres de la Commission Régionale pour l'Europe, ainsi que pour l'Organisation dans son ensemble.

### **Proposition de date et de lieu de la 31e Conférence de Commission Régionale pour l'Europe**

29. Le Président de la Commission a demandé aux Délégués présents si un de leurs pays souhaitait accueillir la 31e Conférence de la Commission régionale pour l'Europe en 2024.
30. Le Délégué de l'Ouzbékistan a réitéré le souhait de voir son pays accueillir la Conférence. Une vidéo présentant la ville de Samarkand a été montrée pour venir appuyer la déclaration du Délégué.
31. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité.
32. Les dates précises de la Conférence seront décidées ultérieurement en coordination avec la Directrice générale de l'OMSA.
33. Cette proposition a été également confirmée à l'unanimité.

#### **JEUDI 6 OCTOBRE 2022**

---

#### **Visite culturelle**

34. Les participants ont beaucoup apprécié la visite culturelle organisée pour la journée par le pays hôte. Des remerciements sincères ont été exprimés aux organisateurs ainsi qu'à la municipalité de Catane pour son aimable hospitalité.

#### **VENDREDI 7 OCTOBRE 2022**

---

#### **Révision du Code terrestre – Sujets clefs pour le cycle 2022-2023 pour la Région Europe (l'accent étant mis principalement sur l'ESB, la rage et la RAM)**

35. Le Docteur Etienne Bonbon, Président de la Commission du Code sanitaire pour les animaux terrestres a présenté quelques sujets clefs abordés par la Commission du Code à la suite de leur réunion de septembre. Il a indiqué que les réunions conjointes des Commissions spécialisées garantissent des programmes de travail harmonisés et une cohérence pour l'ensemble des *Codes* et des *Manuels*. Une révision en profondeur des chapitres horizontaux portant sur la sécurité biologique, les importations et les exportations ainsi que sur la RAM est en cours. Le Groupe *ad hoc* sur la sécurité biologique et les importations et exportations va se réunir en novembre/décembre. Il est nécessaire de renforcer et d'avoir des dispositions permettant d'évaluer la capacité des Membres en matière de risque de propagation des maladies par le biais des échanges commerciaux. Le chapitre révisé sur la RAM inclut tous les animaux domestiques ainsi que l'environnement en examinant les liens avec les travaux réalisés par le CODEX Alimentarius et le PNUE. Le Docteur Bonbon a demandé aux Membres de partager leurs commentaires et expériences pour enrichir les révisions.
36. Le Docteur Bonbon a évoqué l'énorme volume de travail consacré à la révision du chapitre sur le bien-être animal pendant l'abattage et a fait savoir que le projet de chapitre serait envoyé au Groupe *ad hoc* à la suite des commentaires formulés par les Membres. Des discussions préliminaires sont également en cours pour inclure les « cinq libertés » afin d'évaluer le bien-être animal.
37. Concernant les chapitres verticaux, le projet de chapitre révisé relatif à la fièvre aphteuse est prêt pour une dernière série de commentaires. Les points fondamentaux ont été révisés, notamment la définition de cas, l'inclusion d'aliments extrudés déshydratés pour animaux de compagnie en tant que marchandises dénuées de risques, l'introduction d'animaux vaccinés et les tests requis et la durée de maintien des zones de confinement. Les principales modifications effectuées sur le projet de chapitre relatif à l'ESB comportent le retrait de l'ESB atypique de l'obligation de notification et de la gestion des risques, tout en maintenant sa gestion et sa surveillance,

l'importance de l'interdiction de certains aliments et la liste des MRS. Les projets de chapitres sur la fièvre aphteuse et l'ESB seront présentés à l'Assemblée pour adoption en 2023.

38. L'intervalle de 30 jours après la vaccination contre la rage en vue de l'importation et le choix de vaccination par voie orale/parentérale dans le cadre des programmes de vaccination de masse ont été expliqués, tandis que les programmes de contrôle de la faune sauvage ne sont toujours pas inclus dans le *Code terrestre*. La liste des chapitres relatifs aux maladies des équidés prêts à être adoptés par l'Assemblée a été présentée. Ont été également évoqués les travaux en cours et futurs portant sur les chapitres consacrés à l'encéphalite équine et à la trypanosomose, tout comme l'harmonisation des chapitres sur la PPCB et la peste équine avec le reste des chapitres consacrés aux statuts zoosanitaires. Le Docteur Bonbon a demandé aux Membres de trouver une façon de traiter les principaux problèmes portant sur le projet de chapitre consacré au bien-être des poules pondeuses ayant fait l'objet d'un rejet en 2021.
39. En réponse aux commentaires, le Docteur Bonbon a précisé que la gestion du risque pour la rage n'avait pas été revue à la baisse mais que les données disponibles montrent que les cas de rage sont dus à des importations illégales et qu'il n'y a pas encore eu déclaration d'un cas de rage causé par l'importation d'un animal correctement vacciné.

### **Numérisation des Services vétérinaires Expériences et meilleures pratiques :**

#### **Italie, Géorgie, Monténégro et Groupe de travail de l'OMSA sur la gestion des données**

40. Cette session a été l'occasion de présenter certaines expériences relatives à la numérisation des Services vétérinaires.
41. Le Docteur Luigi Possenti, de l'IZS dell'Abruzzo e del Molise « G. Caporale » a fait une présentation sur le Système national d'information sur la Pharmacovigilance et les prescriptions vétérinaires électroniques en Italie. Ce projet financé par le ministère de la Santé gère la totalité du cycle de prescription, de délivrance et d'administration des médicaments vétérinaires et d'aliments pour animaux médicamenteux. Il s'agit d'un registre électronique centralisé avec une prescription vétérinaire par voie électronique permettant ainsi une action de pharmacovigilance réelle et efficace et une analyse du risque sanitaire afin de combattre la RAM et de simplifier les opérations.
42. Ce système comporte un système d'analyse et de notification avancé pour les autorités compétentes et permet de planifier les activités officielles de contrôle dans les structures gérant les médicaments vétérinaires. Ce système permet de vérifier, d'enregistrer et de suivre à distance les activités de contrôle réalisées par l'autorité compétente sur tous les élevages de bétail et d'autres structures, y compris des notifications à des organisations internationales, telles que l'OMSA et l'EMA. Plus de 20 000 utilisateurs ont accès journalièrement à ce système et les vétérinaires font appel à ce système pour délivrer plus de 600 000 prescriptions électroniques par mois.
43. Le Délégué de la Géorgie, le Docteur Vasili Basiladze a présenté le nouveau système d'identification, d'enregistrement et de traçabilité animale (animal identification, registration and traceability system) (NAITS) pour le bétail. Il a mentionné que les objectifs du système étaient en conformité avec la législation de l'UE. Ce système a été perfectionné pour en faire en 2018 avec le soutien de la FAO un format numérique facilement accessible. Ce système comporte >6 M d'ensemble de données portant sur des actes vétérinaires, dont la vaccination, les résultats de laboratoire, le contrôle et l'utilisation des médicaments vétérinaires, entre autres. La Géorgie pilote un projet visant à utiliser la technique d'identification par radio fréquence (RFID) qui demande peu de moyens et fait gagner du temps. Le système NAITS saisit également les données relatives aux chemins migratoires des animaux par le biais des nombreuses stations de surveillance vétérinaire. Le système NAITS fournit des données relatives aux animaux ou à l'élevage au consommateur à partir des étiquettes numérisées des carcasses/ des paquets de viande en temps réel.
44. La Déléguée du Monténégro, la Docteure Vesna Dakovic a présenté le Système d'Information vétérinaire (SIV). Les recommandations du rapport de la mission PVS ont servi à mobiliser les ressources de la Banque Mondiale pour élaborer ce système SIV. Le SIV dispose de 116 modules

et comporte les Systèmes d'information et de gestion du laboratoire. Le SIV est utilisé pour contrôler le système de contrôle officiel, faciliter les évaluations de risque en temps voulu, le contrôle qualité et la prise de décision. Les difficultés liées à un tel programme ont été évoquées comme connecter tous les laboratoires ainsi que la sûreté des données et la normalisation. La Docteure Dakovic a souligné que cette initiative du Monténégro de s'engager dans un programme de numérisation a été inspirée par l'Electronic Integrated Disease Surveillance System (EIDSS) (Système de surveillance électronique intégré des maladies) de la Géorgie présenté lors de la 28<sup>e</sup> Conférence régionale.

45. La Docteure Laure Weber-Vintzel, représentant le Groupe de travail de l'OMSA sur la gestion des données, a fait état des efforts déployés par notre Organisation en vue de sa transformation numérique, un des objectifs stratégiques du septième Plan stratégique étant une gouvernance des données bien établie. Elle a insisté sur l'importance d'avoir un système de gestion des données robuste et adapté à l'usage pouvant supporter la numérisation réussie de l'OMSA. Ceci se traduit en outils, prestations de services et également façon de travailler. Soulignant les difficultés rencontrées ainsi que les succès obtenus, elle a partagé l'expérience du groupe pour l'élaboration de la stratégie de l'OMSA en matière de données.
46. Par manque de temps, les discussions ont dû être abrégées mais la Commission régionale a reconnu l'importance de ce sujet et considéré qu'il méritait une autre session.

**Para-professionnels vétérinaires et Développement du personnel (Workforce Development) : expériences tirées des projets en Europe, Afrique et Moyen-Orient**

47. Le Docteur Mereke Taitubayev, Représentant sous-régional pour l'Asie centrale a présenté le sujet ainsi que l'orateur, la Docteure Barbara Alessandrini, Responsable du Service de renforcement des capacités. Les expériences de ce Membre ont également été partagées par la Géorgie et le Kazakhstan.
48. Le Docteur Alessandrini a brièvement commenté les perspectives de l'OMSA concernant le personnel vétérinaire en soulignant l'importance d'avoir suffisamment d'effectifs formés pour un bon fonctionnement des Services vétérinaires nationaux.
49. Elle a aussi détaillé les outils de l'OMSA afin d'aider au développement du personnel vétérinaire évoquant tout particulièrement l'évaluation et le suivi PVS ainsi que l'analyse des écarts servant d'outils pour contribuer à l'évaluation et à la planification. Elle a, en outre, évoqué les ateliers nationaux sur le développement du personnel qui sont en phase pilote ainsi que le nouvel outil d'évaluation du personnel en cours d'élaboration.
50. Le programme de soutien à la législation vétérinaire et l'organisme statutaire vétérinaire, la mission de jumelage et de soutien à l'organisme statutaire vétérinaire (également en cours d'élaboration) ainsi que les Établissements d'enseignement vétérinaire (EEV), le programme de jumelage et les missions de soutien pour le cursus de formation des Para-professionnels vétérinaires (PPV) (en phase pilote) ont été qualifiés d'outils contribuant à offrir un environnement pour un personnel performant.
51. Enfin, le Délégué du Kazakhstan s'est félicité des programmes élaborés au cours des dernières années et des recommandations formulées qui les ont amenés à créer de nouveaux départements dans leur Ministère, un réseau de points focaux vétérinaires où travaillent des spécialistes tout comme des para-professionnels vétérinaires. Il a précisé que le Kazakhstan apporte son soutien au projet PPV et qu'une formation a été faite en coopération avec le ministère de l'Enseignement. Le Kirghizistan démarre aussi un projet similaire.

**Adoption du Projet de rapport final et des Recommandations**

52. La Docteure Eloit a résumé les principales conclusions de cette Conférence en mettant l'accent, entre autres, sur les discussions portant sur la vaccination contre l'IAHP, la PPA, le bien-être animal et l'approche Une seule santé. Les discussions qui ont eu lieu lors de cette Conférence ont souligné les défis mondiaux actuels auxquels l'OMSA et ses Membres sont confrontés, tels

que le changement climatique, les pandémies, la transformation des modes de consommation, la demande et les attentes sociétales en termes de bien-être animal et de systèmes de production animale plus respectueux de l'environnement, entre autres. La Docteure Eloit a encouragé les Membres à donner davantage de visibilité aux données et à la gestion des données dans les Services vétérinaires. L'OMSA est prête à répondre aux besoins de ses Membres, y compris avec de nouvelles approches concernant la santé et le bien-être animal en repensant, si nécessaire, sa politique pour adapter et actualiser en fonction de l'évolution de l'environnement mondial.

53. Enfin, la Docteure Eloit a expliqué les procédures d'adoption du Rapport et des recommandations de la Conférence. Le projet de rapport final sera publié sur le site web de la Conférence et les participants auront la possibilité de faire des commentaires dans un certain délai, ces commentaires étant ensuite pris en compte avant de terminer le rapport. Toutefois, les recommandations doivent être adoptées lors de la session elle-même et ne peuvent donc pas être modifiées par la suite, seules les remarques rédactionnelles pouvant être acceptées.
54. Les deux propositions de recommandations ont été adoptées à l'unanimité et seront publiées avec le rapport final.

### **Cérémonie de clôture**

55. Le Docteur Davide Lecchini, a remercié, entre autres, le Commissaire extraordinaire de l'IZS, le Directeur administratif, le Directeur de la Section de l'IZS de Catane, les collaborateurs ainsi que l'équipe chargée de l'organisation de la Conférence qui a été un succès.
56. La Docteure Monique Eloit a remercié et complimenté le Docteur Lecchini ainsi que tous les collègues italiens de l'excellent travail accompli pour garantir la réussite d'un événement d'une telle importance pour la région ainsi que pour l'exceptionnelle hospitalité qui a été prodiguée. Elle a exprimé ses remerciements à Son Excellence le Ministre R. Speranza, aux autorités siciliennes ainsi qu'à la Municipalité de Catane. Elle a également remercié les Délégués de leur participation au cours de cette semaine ainsi que pour leur participation active lors de la session « posters » et leur engagement dans les discussions. Elle a remercié les orateurs de l'excellent travail accompli et le temps consacré à la préparation de leurs présentations. Elle a terminé en disant que la Conférence avait été très réussie.
57. Le Docteur Maris Balodis a exprimé sa gratitude à l'Italie et aux collègues de l'OMSA pour cette remarquable Conférence régionale ainsi qu'aux Délégués, orateurs pour leur participation active. Il a indiqué que les objectifs de la Conférence avaient été atteints.
58. Le Président de la Commission régionale a déclaré la Conférence terminée à 12 h 30.



**30<sup>e</sup> Conférence de la Commission régionale pour l'Europe**  
Catane (Sicile, Italie), 3–7 octobre 2022

**PROGRAMME FINAL**

**DIMANCHE 2 OCTOBRE 2022**

---

19h00 Cocktail de bienvenue organisé par l'Italie

**LUNDI 3 OCTOBRE 2022**

---

09h30 – 13h00 Inscription des participants

10h00 **ÉVÉNEMENT EN MARGE DE LA CONFERENCE (POUR TOUS LES PARTICIPANTS):  
Séminaire sur les mammifères aquatiques** (Centre collaborateur de l'OMSA pour la santé  
des mammifères marins)

13h00 Déjeuner

14h00 **ÉVÉNEMENT EN MARGE DE LA CONFERENCE :**  
**20<sup>e</sup> réunion du Groupe permanent d'experts de la peste porcine africaine du  
GF-TADs** (Président : Dr Bernard Van Goethem, Direction générale de la santé et de la  
sécurité alimentaire, Commission européenne – EU SANTE)

15h30 Pause

15h45 **ÉVÉNEMENT EN MARGE DE LA CONFERENCE :**  
**20<sup>e</sup> réunion du Groupe permanent d'experts de la peste porcine africaine du  
GF-TADs** (suite) (Président : Dr Bernard Van Goethem, EU SANTE)

18h00 Fin de la séance

19h30 Cocktail dînatoire

**MARDI 4 OCTOBRE 2022**

---

9h00 Cérémonie d'ouverture

9h45 Photo de groupe / Pause

10h15 Approbation de l'ordre du jour et du programme (Dr Maris Balodis, Président de la  
Commission régionale pour l'Europe et Délégué de la Lettonie)  
Désignation du Bureau de la Conférence (Président, Vice-président et Rapporteur général)  
Désignation des présidents et rapporteurs des séances (Thèmes techniques et Situation  
zoosanitaire)

10h30 OMSA : Améliorer la santé animale à l'échelle mondiale pour assurer un avenir meilleur pour  
tous (Dre Monique Eloit, Directrice générale, OMSA)

11h00 Débat

11h15 Intervention de son Excellence l'ambassadeur Carlos Cherniak, président du sous-comité  
de l'élevage du Comité de l'agriculture (COAG)

- 11h25 Commission régionale pour l'Europe : activités, priorités, et évaluation des besoins (Dr Maris Balodis et Dr Ulrich Herzog, Vice-président de la Commission régionale pour l'Europe et Délégué de l'Autriche)
- 11h50 Débat
- 12h00 ClassyFarm : un instrument utile pour les contrôles officiels (Dr Francesca Calvetti, Agent vétérinaire, Ministère de la Santé, et Dr Giovanni Loris Alborali, Chef de l'unité Diagnostic - IZS Lomabrdia e Emilia Romagna)
- 12h30 Séance de posters
- 13h00 Déjeuner
- 14h00 Thème technique I (avec questionnaire) : Le transport d'animaux vivants sur de longues distances : normes et bonnes pratiques de l'OIE, notamment en termes de perception sociétale et de communication (Dre Daniela Morelli, Cheffe du Service d'Épidémiologie et de santé publique vétérinaire de l'*Istituto Zooprofilattico Sperimentale dell'Abruzzo e del Molise* – IZSAM)
- 14h45 Débat
- 15h15 Pause  
*Préparation de la Recommandation n° 1 par un groupe restreint désigné*
- LES PARTICIPANTS SE DIVISERONT EN DEUX GROUPES
- 15h45 Observatoire : Approche fondée sur des données probantes pour répondre aux besoins des Membres et encourager la mise en œuvre des normes internationales (Dr Laure Weber-Vintzel, Responsable de programme, Observatoire)
- 16h15 Fin de la séance
- 
- 15h45 **ÉVÉNEMENT EN MARGE DE LA CONFERENCE : 10<sup>e</sup> réunion du Comité régional de pilotage du GF-TADs pour l'Europe** (Président : Dr Bernard Van Goethem)
- 18h00 Fin de la séance
- 19h30 Dîner officiel sur invitation de l'OMSA

### MERCREDI 5 OCTOBRE 2022

---

- 9h00 Analyse de la Situation zoonositaire dans les Pays membres de la Région au cours de la période 2021/2022 (Dr Lina Awada, Vétérinaire épidémiologiste, Service d'Information et d'analyse de la santé animale mondiale)
- 9h40 Débat
- 10h00 Pause
- 10h30 Thème technique II (sans questionnaire) : La vaccination contre l'influenza aviaire hautement pathogène (Pr. Ian Brown, Chef du Service de Virologie de l'*American Public Health Association* – APHA, et Président de l'OFFLU)
- 11h15 Débat

- 12h00 Déjeuner  
*Préparation de la Recommandation n° 2 par un groupe restreint désigné*
- 13h45 Séance sur « Une seule santé »
- 13h50 Exposé : Quadripartite mondial, Plan d'action conjoint (Dre Chadia Wannous, Spécialiste sénior en santé)
- 14h15 Mise en œuvre du dispositif régional « Une seule santé » pour l'Europe : l'avis des Représentants régionaux de la FAO, du PNUE, de l'OMS et de l'OMSA, ainsi que des représentants du Conseil et du Bureau régional
- Cas pratique : Plan de prévention « Une Seule Santé » de la Sicile (Dr Pietro Schembri)
- 15h30 Débat ouvert à propos de la séance sur « Une seule santé »
- 16h00 Pause
- 16h30 Débat à propos des Recommandations N°1 et N°2
- 17h30 Propositions de dates et de lieu pour la 31<sup>e</sup> Conférence de la Commission régionale pour l'Europe (Dr Maris Balodis)
- 17h45 Fin de la séance
- 19h30 Dîner officiel sur invitation de l'Italie

#### **JEUDI 6 OCTOBRE 2022**

---

Visite culturelle organisée par l'Italie

#### **VENDREDI 7 OCTOBRE 2022**

---

- 09h00 Révision du *Code terrestre* – Les principaux points du cycle 2022–2023 pour la région Europe (focus sur l'encéphalopathie spongiforme bovine, la rage et la résistance aux agents antimicrobiens) (Dr Étienne Bonbon, Président de la Commission du Code)
- 09h45 La transformation numérique des Services vétérinaires  
Expériences et bonnes pratiques : Italie, Géorgie, Monténégro, et le groupe de travail sur la gestion des données de l'OMSA
- 10h45 Paraprofessionnels vétérinaires et développement des ressources humaines : enseignements à retenir des projets réalisés en Europe, en Afrique et au Moyen-Orient (Dre Barbara Alessandrini, Cheffe du Service du Renforcement des capacités, Dr Mereke Taitubayev, Représentation sous-régionale pour l'Asie centrale)
- 11h30 Pause
- 12h00 Adoption du projet de rapport final et des recommandations
- 12h30 Cérémonie de clôture

**30<sup>e</sup> Conférence de la Commission régionale pour l'Europe de l'OMSA**

Catane, Italie, du 3 au 7 octobre 2022

Finale

## Recommandation No. 1

**Transport longue distance d'animaux vivants : Les normes et meilleures pratiques de l'OMSA, y compris la perception sociétale et les aspects liés à la communication**

## CONSIDERANT QUE :

1. Un des objectifs clefs de l'OMSA consiste à élaborer des normes internationales visant à faciliter les échanges commerciaux internationaux sûrs, à prévenir et contrôler les maladies animales, dont les zoonoses, ainsi qu'à assurer la promotion de la santé et du bien-être animal ;
2. La stratégie de l'OMSA en matière de bien-être animale au niveau mondial porte sur l'orientation et la coordination en continu des actions conduites par notre Organisation en matière de bien-être animal par le biais de l'élaboration de normes relatives au bien-être animal, le renforcement des capacités et l'enseignement ainsi qu'au travers de la communication avec les gouvernements, les organisations et le grand public ainsi que par l'appui apporté à la mise en œuvre des normes et des politiques relatives au bien-être animal ;
3. Le Second Forum mondial sur le bien-être animal (Avril 2019, Paris) a mis en lumière la nécessité de faire naître le sens de la responsabilité collective au sein de tous les participants de la chaîne de transport des animaux et a clairement défini les responsabilités de chacun en tout point de cette chaîne ainsi que les mécanismes permettant de transférer cette responsabilité entre les participants à la chaîne de transport. Ce Second Forum a également évoqué: le rôle d'une communication et d'une coordination efficaces entre ceux qui portent la responsabilité de réduire les risques de manquements en matière de bien-être animal, la nécessité d'élaborer des cadres réglementaires et des pratiques permettant de garantir une forte adhésion de la part de toutes les parties prenantes et un engagement d'avoir une application concrète ainsi que l'importance d'adopter une approche multidisciplinaire pour élaborer des politiques en matière de bien-être animal incluant des bases scientifiques, les progrès technologiques et les aspects socio-économiques ;
4. La société civile manifeste un intérêt croissant et fort pour les questions de bien-être animal pendant le transport et la perception accrue de cette question par la société a un impact sur les choix des consommateurs. ;
5. La Plate-forme régionale sur le bien-être animal pour l'Europe a identifié comme étant l'un des sujets prioritaires des plans d'action, l'application des normes de l'OMSA relatives au bien-être animal durant le transport et elle soutient sans relâche les Services vétérinaires dans l'application de ces normes ;

Et considérant que, sur la base des réponses fournies au questionnaire remis aux Délégués de la Commission régionale pour l'Europe pour préparer ce sujet technique :

6. La grande majorité des Membres ayant répondu dispose d'une base légale pour la mise en œuvre du bien-être animal lors du transport et que la législation reflète généralement, même si ce n'est pas toujours totalement, les normes de l'OMSA relatives au bien-être animal ;
7. Les campagnes de sensibilisation menées au sein des parties prenantes touchant les questions de bien-être animal et d'activités de renforcement de capacités sont des outils intéressants pour promouvoir l'application des normes relatives au bien-être animal lors du transport aux niveaux national et régional ;
8. Une insuffisance de ressources financières et un manque de personnel qualifié sont les principaux facteurs qui portent atteinte à la capacité des Autorités compétentes à mettre en œuvre les normes et les exigences s'appliquant au contrôle des animaux lors du transport.

## LA COMMISSION REGIONALE POUR L'EUROPE

### RECOMMANDE QUE :

1. Les Membres élaborent ou mettent à jour si nécessaire, la législation établissant une base légale pour satisfaire aux normes de l'OMSA relatives au bien-être animal lors du transport, y compris les réglementations et les procédures qui s'y rapportent pour permettre d'évaluer l'aptitude des animaux à supporter le voyage ;
2. Les Membres élaborent des procédures et des lignes directrices définissant clairement les différents acteurs et leurs responsabilités respectives, en incluant leurs besoins de formation, le long de la chaîne de transport des animaux (pays de départ, de transit, d'arrivée). Elles définissent aussi clairement les mécanismes permettant de transférer les responsabilités entre les différents acteurs ainsi que les compétences requises devant être attestées afin de faciliter la mise en œuvre de la législation et des normes relatives à la protection des animaux transportés ;
3. Les Membres élaborent des procédures de communication entre les *Autorités compétentes*, y compris la notification d'expédition préalable et l'information de l'expéditeur en cas de problèmes importants de bien-être animal survenus au cours du voyage ;
4. L'OMSA propose un renforcement des capacités ciblé et destiné aux Membres pour qu'ils renforcent l'efficacité des contrôles, des procédures d'évaluation et de suivi afin de vérifier la conformité des systèmes de contrôle officiels appliqués par les *Autorités compétentes* et destinés également directement aux acteurs clefs impliqués dans le transport des animaux ;
5. Les Membres promeuvent l'inclusion de cours sur le bien-être animal et de formations liées au bien-être animal dans le cursus des écoles vétérinaires ;
6. Les Membres poursuivent leur collaboration au niveau régional, en impliquant les Représentations régionales et sous-régionales de l'OMSA afin d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies permettant de répondre aux besoins et aux priorités régionales en matière de bien-être animal lors du transport ;
7. L'OMSA plaide et sensibilise sur le rôle et les responsabilités des Services vétérinaires, incluant les vétérinaires des secteurs public et privé pour le suivi et l'application des normes relatives au bien-être animal et pour mieux sensibiliser au sein des parties prenantes en faveur d'une mise en œuvre réelle des normes de l'OMSA et des recommandations portant sur le bien-être animal lors du transport ;
8. L'OMSA fournisse un soutien technique approprié aux Membres par le biais de la révision et de l'élaboration de normes et de recommandations dans le *Code terrestre*, là où cela est nécessaire, en prenant en compte les connaissances scientifiques et les progrès technologiques ;
9. L'OMSA fournisse également des outils permettant (i) la mise en œuvre des normes de l'OMSA; (ii) l'élaboration, l'application, le suivi et l'évaluation de la législation vétérinaire; (iii) le fonctionnement du réseau Point de contact national sur le transport à longue distance, ainsi que (vi) la bonne gouvernance des Services vétérinaires ;
10. L'OMSA travaille étroitement avec les organisations régionales et internationales, ainsi qu'avec les bailleurs de fond engagés en faveur du bien-être animal afin de collaborer et d'apporter son soutien aux *Autorités compétentes* et à leurs partenaires afin de mettre en œuvre les normes de l'OMSA relatives au bien-être animal lors du transport du point de départ jusqu'au point de destination finale ;  
et
11. L'OMSA collabore et noue des partenariats avec des organisations représentant les parties prenantes intéressées du secteur privé afin de mettre en œuvre les normes de l'OMSA sur le bien-être animal comme étant la référence clef pour le transport aux niveaux national, régional et international. L'OMSA demande instamment au secteur privé d'adopter des normes privées qui soient en harmonie avec les normes de l'OMSA afin de garantir que les normes relatives au bien-être animal destinées au transport soient appliquées de manière harmonieuse à l'échelle mondiale.



**ANALYSE DE LA SITUATION DE LA**  
**SANTÉ ANIMALE DANS LES**  
**MEMBRES DE LA RÉGION EN 2021**  
**ET 2022**

Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale,  
Lina Awada, Natalja Lambergeon, Peter Melens et Paolo Tizzani

22/09/2022

## **ANALYSE DE LA SITUATION DE LA SANTÉ ANIMALE DANS LES MEMBRES DE LA RÉGION EN 2021 ET 2022**

### **30<sup>e</sup> Conférence de la Commission régionale de l'OMSA pour l'Europe**

*Catane, Sicile, Italie, 3-7 octobre 2022*

*Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale,  
Lina Awada, Natalja Lambergeon, Peter Melens et Paolo Tizzani*

Le présent rapport présente une synthèse de la situation zoonositaire de la Région Europe pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 14 juillet 2022. Ce rapport sur la situation de la santé animale repose sur les informations transmises à l'OMSA par 56 pays et territoires<sup>1</sup> de la Région Europe par l'intermédiaire du Système mondial d'information zoonositaire (WAHIS) et inclut : i) les rapports des Membres de l'OMSA dans la Région ; ii) un résumé concernant les cas d'infection par le SARS-CoV-2 chez les animaux notifiés à l'OMSA dans la Région ; iii) une synthèse de la situation dans la Région concernant l'infection par les virus de l'influenza aviaire de haute pathogénicité (IAHP) ; iv) une synthèse de la situation dans la Région concernant l'infection par le virus de la peste porcine africaine (PPA) ; et v) une mise à jour sur WAHIS et l'interconnexion avec ADIS. Ce rapport a pour objectif de décrire la situation zoonositaire dans la région pour les maladies sélectionnées sur la base des données communiquées par les Membres. Même si ces données comportent certaines limites, car elles sont parfois incomplètes ou présentent des différences de granularité (en fonction du pays), elles constituent les informations officielles de référence sur la santé animale transmises par les Services vétérinaires, qui utilisent un modèle et un format de données standard.

#### ***i. Rapports des Membres dans la Région Europe***

Conformément au Chapitre 1.1. du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* et du *Code sanitaire pour les animaux aquatiques*, les Membres sont tenus de transmettre des rapports semestriels concernant l'absence ou la présence ainsi que l'évolution des maladies listées et des informations sur l'importance épidémiologique aux autres Membres. La Figure 1 présente le nombre de pays et territoires dans la région ayant transmis leurs rapports semestriels à l'OMSA, par semestre. Pour la période allant de 2005 à 2019, ce nombre s'élève en moyenne à 49 pour les maladies des animaux terrestres et 47 pour les maladies des animaux aquatiques. Ces chiffres ont ensuite chuté en 2020, 2021 et 2022 en raison des délais de notification plus longs. En effet, dans le cadre du passage de la version précédente de WAHIS à la nouvelle version en 2021, l'OMSA a demandé à ses Membres de suspendre provisoirement l'envoi des rapports semestriels à compter de juin 2020. Même si la communication de ces rapports a repris en mars 2021, les perturbations engendrées par la pandémie de COVID-19 ont allongé, de manière compréhensible, les délais de notification pour 2020 et 2021.

Pour le premier semestre 2020, le temps mis par l'OMSA pour recueillir les rapports de la moitié des pays et territoires de la région après la fin du semestre s'élevait à 1 an et 4 mois pour les maladies des animaux terrestres et 1,5 an pour les maladies des animaux aquatiques. Ces chiffres sont ensuite passés respectivement à 11 mois et 1 an pour le second semestre 2020 et 7 mois et 8 mois pour le premier semestre 2021 (Tableau 1).

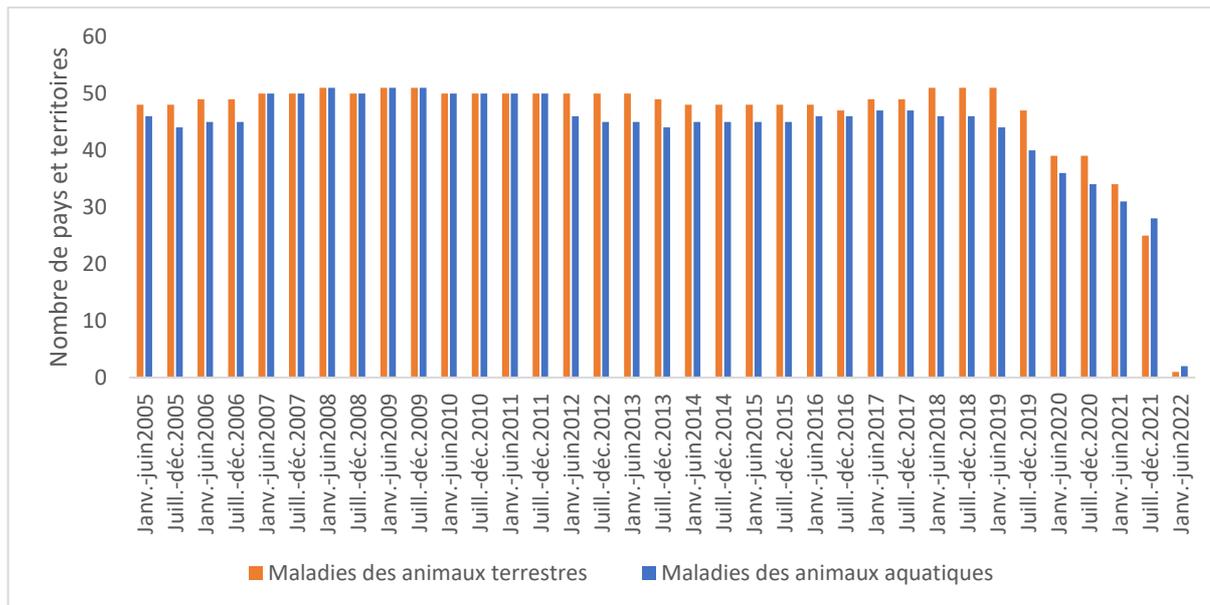
---

<sup>1</sup> Ce nombre inclut les 53 Membres de la Commission régionale de l'OMSA pour l'Europe ainsi que Ceuta, les Îles Féroé et Melilla.

**Tableau 1. Délai (en mois) entre la fin d'un semestre et la communication des rapports semestriels de la moitié des pays et territoires dans la Région Europe, par rapport terrestre (« Terra ») et rapport aquatique (« Aqua »)**

Année	Semestre	Terra (mois)	Aqua (mois)
2020	1 <sup>er</sup>	16	18
2020	2 <sup>d</sup>	11	12
2021	1 <sup>er</sup>	7	8

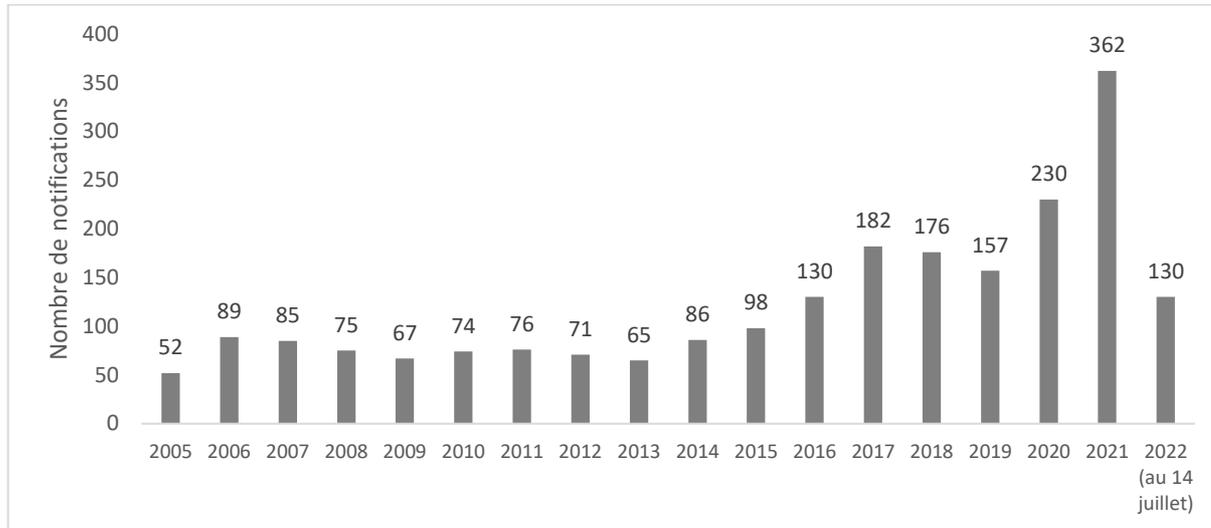
Au 14 juillet 2022, près de 7 mois après la fin du second semestre 2021, l'OMSA avait reçu les rapports sur les maladies des animaux terrestres de moins de la moitié des pays et territoires en Europe. Ce seuil a été atteint pour les maladies des animaux aquatiques 6 mois après la fin du semestre. À titre de comparaison, le délai d'envoi de la moitié des rapports de la Région Europe pour le premier semestre 2018 était de 4 mois pour les maladies des animaux terrestres et de 3 mois pour les maladies des animaux aquatiques. Au 14 juillet 2022, ces délais s'étaient progressivement améliorés depuis le lancement de la nouvelle version de WAHIS en mars 2021 sans toutefois retrouver le même niveau qu'avant la pandémie.

**Figure 1. Évolution du nombre de pays et territoires de la Région Europe ayant transmis leur rapport semestriel, par type d'animal et par semestre, entre 2005 et le premier semestre 2022 (rapports reçus par l'OMSA au 14 juillet 2022)**

Conformément au Chapitre 1.1. du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* et du *Code sanitaire pour les animaux aquatiques*, les Membres sont également tenus d'envoyer une notification au Siège dans les 24 heures pour tout événement décrit à l'Article 1.1.3. concernant les maladies de la Liste. La Figure 2 présente le nombre de notifications immédiates transmises chaque année pour les maladies listées par les pays et territoires dans la région. Le nombre de notifications envoyées en 2021 était supérieur à toutes les années précédentes, en raison des foyers d'IAHP et de PPA.

Pour les notifications transmises en 2021 et 2022 (jusqu'au 14 juillet), le délai entre la confirmation de l'événement par les autorités nationales et sa notification à l'OMSA a été calculé. Le délai médian s'élevait à 4 jours. En ce qui concerne le délai d'envoi, aucune différence significative n'a été observée entre les types d'animaux (aquatiques ou terrestres) ou en fonction des motifs de la notification (respectivement selon le test de la somme des rangs de Wilcoxon [valeur  $p = 0,83$ ] et le test de Kruskal-Wallis [valeur  $p = 0,21$ ]).

**Figure 2. Évolution du nombre de notifications immédiates transmises pour les maladies listées par les pays et territoires en Europe entre 2005 et 2022 (au 14 juillet)**



Enfin, conformément au Chapitre 1.1. du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* et du *Code sanitaire pour les animaux aquatiques*, à la suite de toute notification immédiate, les Membres sont tenus d'envoyer un rapport de suivi hebdomadaire afin de fournir des informations complémentaires sur l'évolution de l'événement ayant motivé la notification. La communication de ces rapports de suivi doit se poursuivre jusqu'à l'éradication de la maladie ou à une stabilisation suffisante de la situation, permettant aux Membres de remplir leurs obligations à cet égard au moyen des rapports semestriels. Au 14 juillet 2022, 165 événements en cours dans les pays et territoires européens pour les maladies de la Liste étaient enregistrés dans WAHIS. Pour chaque événement, le temps écoulé depuis la communication du dernier rapport a été calculé, le délai médian étant de 68 jours. Pour plusieurs événements, ce dernier envoi remontait à plus de 3 ans avant la date de référence.

### Résumé

Pour la période allant de 2005 à 2019, le nombre de pays et territoires de la Région Europe ayant transmis des rapports semestriels était en moyenne de 49 pour les maladies des animaux terrestres et 47 pour les maladies des animaux aquatiques (sur les 53 Membres de la Commission régionale de l'OMSA pour l'Europe ainsi que Ceuta, les îles Féroé et Melilla). Des délais d'envoi exceptionnellement longs ont été enregistrés pour les rapports semestriels de 2020 et 2021, à la fois en raison du passage à la nouvelle plateforme WAHIS et à cause de la pandémie de COVID-19. Au 14 juillet 2022, ces délais s'étaient progressivement améliorés depuis le lancement de la nouvelle version de WAHIS en mars 2021, s'élevant à environ 7 mois après la fin du semestre concerné en moyenne ; cependant, ils n'avaient pas encore retrouvé le même niveau qu'avant la pandémie.

En ce qui concerne les alertes précoces, le nombre de notifications immédiates transmises en 2021 par les pays et territoires européens était supérieur à toutes les années précédentes en raison des foyers d'IAHP et de PPA. Le délai médian entre la confirmation d'un événement et sa notification à l'OMSA s'élevait à 4 jours (alors que les Membres sont tenus d'envoyer ces notifications dans un délai d'une journée, conformément aux normes de l'OMSA).

Pour ce qui est du suivi des notifications d'alerte précoce relatives aux événements dans la région, le délai médian depuis la communication du dernier rapport pour des événements non résolus au 14 juillet 2022 concernant des maladies de la Liste était de 68 jours (alors que les Membres sont tenus d'envoyer des rapports de suivi sur une base hebdomadaire, conformément aux normes de l'OMSA).

## ii. Cas d'infection par le SARS-CoV-2 notifiés à l'OMSA dans la Région Europe

Les coronavirus constituent une grande famille de virus. Certains d'entre eux peuvent infecter les humains, tandis que d'autres touchent spécifiquement les animaux, par exemple les bovins, les dromadaires ou les chauves-souris, et concernent uniquement une espèce précise. Par ailleurs, certains coronavirus infectant les animaux peuvent se transmettre à l'homme et se propager ensuite entre les personnes. Même si ce dernier cas est rare, c'est ce qui s'est passé avec le SARS-CoV-2, qui a été signalé chez des humains fin 2019<sup>2</sup>, probablement après la transmission de l'animal à l'homme d'une souche virale ancestrale du sous-genre *Sarbecovirus* qui circulait chez les chauves-souris<sup>3</sup> (même si la question de son origine proximale n'est pas encore résolue). Au 14 février 2022, plus de 560 millions de cas humains confirmés avaient été signalés dans le monde, engendrant plus de 6,3 millions de décès.

Le SARS-CoV-2 est susceptible d'infecter un grand nombre de mammifères. Depuis sa propagation chez l'homme, des sauts d'hôtes secondaires ont été documentés, avec une transmission du SARS-CoV-2 des humains à de multiples populations de mammifères domestiques et sauvages. Si la propagation internationale est principalement due à la transmission interhumaine, le nombre de cas d'infection par le SARS-CoV-2 chez les animaux ne cesse d'augmenter, bien qu'ils puissent encore être considérés comme occasionnels. La plupart de ces cas ont été signalés chez des animaux de compagnie et des animaux de zoo, tandis que certains pays ont connu une prévalence élevée de foyers dans les élevages de visons et que des variants ont été identifiés chez les mustélidés. Le virus a également été détecté dans des populations de cerfs de Virginie vivant en liberté, suscitant des préoccupations quant à l'établissement potentiel d'un réservoir dans la faune sauvage. Il est essentiel de comprendre l'ampleur de l'adaptation du virus à ces hôtes animaux pour évaluer le risque posé par la transmission du SARS-CoV-2 de l'animal à l'homme après une mutation virale<sup>4</sup>.

Conformément à la définition du *Code sanitaire pour les animaux terrestres*, l'OMSA considère que le SARS-CoV-2 est une maladie émergente. Sur cette base, l'OMSA encourage vivement ses Membres à signaler dans WAHIS toute apparition de cas d'infection chez les animaux correspondant à la définition donnée dans les lignes directrices pertinentes de l'OMSA<sup>5</sup>. Grâce aux notifications officielles, l'OMSA a été en mesure de diffuser rapidement des informations importantes pour la santé publique (p. ex. l'apparition du virus chez les animaux et sa transmission à l'homme par le vison et le hamster) et la santé animale (p. ex. l'établissement d'une large circulation du virus dans la faune sauvage, comme dans le cas du cerf de Virginie, ou encore la détection du virus chez de nouvelles espèces).

Cette section donne un aperçu de l'évolution régionale de l'apparition du SARS-CoV-2 chez les animaux, telle que notifiée officiellement à l'OMSA par ses Membres au cours de la période allant de janvier 2021 au 14 juillet 2022. WAHIS est à ce jour l'une des bases de données les plus exhaustives sur les cas de SARS-CoV-2 chez les animaux et constitue l'une des sources de référence pour le grand public et pour la communauté scientifique internationale<sup>6</sup>. En revanche, le système WAHIS n'a pas une sensibilité de 100 %, car certains cas signalés dans d'autres sources de données ne sont pas toujours officiellement notifiés dans WAHIS. De plus, il est important de noter que les cas déclarés dans WAHIS sont uniquement ceux qui répondent aux critères de la définition de cas ; par conséquent, certains résultats liés, par exemple, aux preuves sérologiques ou au dépistage ne sont pas inclus dans le système.

Entre janvier 2021 et le 14 juillet 2022, 42 événements relatifs à l'apparition du SARS-CoV-2 chez les animaux ont été signalés à l'OMSA par 15 Membres, soit au moyen de WAHIS, soit conformément à la disposition de l'Article 1.1.5. du *Code sanitaire pour les animaux terrestres*. C'est l'Espagne qui a notifié le plus grand nombre d'événements (16), suivie

<sup>2</sup> van Dorp, L. et al. Emergence of genomic diversity and recurrent mutations in SARS-CoV-2. *Infect. Genet. Evol.* 83, 104351 (2020).

<sup>3</sup> Boni, M. F. et al. Evolutionary origins of the SARS-CoV-2 sarbecovirus lineage responsible for the COVID-19 pandemic. *Nat. Microbiol.* 5, 1408–1417 (2020).

<sup>4</sup> Tan, C., Lam, S.D., Richard, D., Owen, C.J., Berchtold, D., Orengo, C., Nair, M.S., Kuchipudi, S.V., Kapur, V., van Dorp, L. and Balloux, F., 2022. Transmission of SARS-CoV-2 from humans to animals and potential host adaptation. *Nature Communications*, 13(1), pp.1-13.

<sup>5</sup> <https://www.woah.org/app/uploads/2022/08/fr-sars-cov-2-surveillance.pdf>

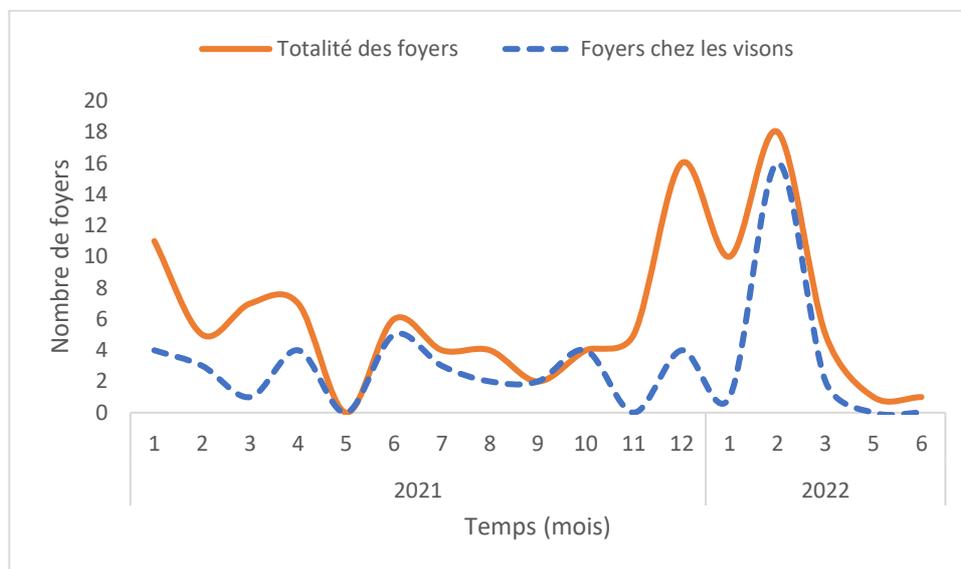
<sup>6</sup> <https://www.nature.com/articles/s41597-022-01543-8>

par la Pologne (4) et le Royaume-Uni (4). Les autres Membres ayant fait part de la présence du SARS-CoV-2 ont déclaré un ou deux événements chacun. Le nombre de foyers signalés pour ces événements était très variable, allant de un à 28.

Au total, 106 foyers ont été notifiés au cours de cette période, la majorité dans des élevages de visons d'Amérique, représentant 49 % des foyers rapportés (52/106) ; 43 % des foyers ont été signalés chez des animaux de compagnie (46/106) ; les 8 % restants concernaient des animaux de zoo, notamment le gorille, le lion, le lynx boréal, le tigre et l'hippopotame.

D'un point de vue temporel, la plupart des foyers (51 % [54/106]) ont été notifiés à l'OMSA entre novembre 2021 et mars 2022 (Figure 3). L'apparition du virus dans les élevages de visons a constitué le facteur principal de la dynamique des foyers.

**Figure 3. Dynamique mensuelle de tous les foyers de SARS-CoV-2 (ligne orange) et dynamique dans les élevages de visons (ligne bleue en pointillé), sur la base des notifications à l'OMSA par les Membres dans la région au moyen du système d'alerte précoce entre le 1 janvier 2021 et le 14 juillet 2022**

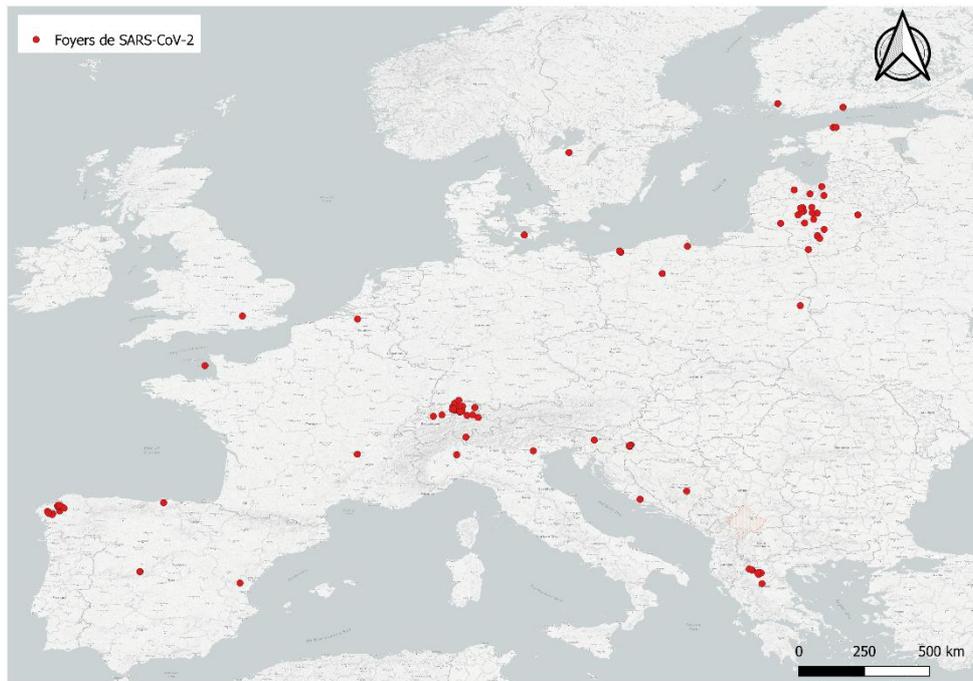


L'apparition du SARS-CoV-2 dans des élevages de visons d'Amérique a probablement été l'événement zoonositaire le plus important lié au SARS-CoV-2 en Europe. Sa portée réside dans l'ampleur considérable des événements dans plusieurs pays européens, l'évolution observée et la mutation virale du SARS-CoV-2 chez le vison ainsi que sa transmission à l'homme. Alors que la phase aiguë de l'apparition de l'infection par le SARS-CoV-2 chez le vison d'Amérique a été constatée fin 2020, pour la période couverte par ce rapport, les pays européens ont néanmoins signalé plus de 11 000 visons atteints et plus de 220 000 animaux ont été soit abattus, soit mis à mort et éliminés.

Les foyers déclarés depuis janvier 2021 sont représentés sur la carte de la Figure 4. Les principaux foyers de contamination concernent la notification du SARS-CoV-2 dans des élevages de visons d'Amérique. Le foyer de contamination observé en Suisse est lié à la notification de cas chez des animaux de compagnie, détectés dans le cadre d'un projet de recherche sur les animaux de compagnie dont les propriétaires avaient été infectés par le SARS-CoV-2. Ce projet relève de la responsabilité du laboratoire clinique de la faculté Vetsuisse de l'université de Zurich. La Suisse a déclaré à elle seule 28 des 46 foyers signalés chez les animaux de compagnie en Europe. Comme l'indique la note communiquée par le pays et conformément aux lignes directrices de l'OMSA, à l'heure actuelle, le gouvernement suisse ne recommande pas de tester les chiens et les chats pour savoir s'ils sont infectés par le SARS-CoV-2, mais il soutient les recherches visant à améliorer

les connaissances dans ce domaine. Pour le moment, le COVID-19 est toujours traité comme une maladie humaine, dont la voie de transmission principale est la contamination interhumaine. Pour une meilleure interprétation de la carte, veuillez garder à l'esprit que certains foyers peuvent se chevaucher, car ils ont été notifiés au même endroit ou à proximité immédiate l'un de l'autre.

**Figure 4. Distribution des foyers de SARS-CoV-2 notifiés à l'OMSA par les Membres dans la région au moyen du système d'alerte précoce entre le 1 janvier 2021 et le 14 juillet 2022**



Outre les rapports officiels transmis par les pays, et afin de mieux suivre l'apparition du SARS-CoV-2 chez les animaux ainsi que d'autres informations pertinentes, l'équipe de l'OMSA responsable des renseignements sur les épidémies a créé un algorithme de recherche spécifique dans le système EIOS [Epidemic Intelligence from Open Sources]<sup>7</sup> afin d'identifier et de suivre les actualités publiées dans les médias et dans les revues scientifiques. Au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 14 juillet 2022, plus de 16 000 éléments d'information ont été détectés par le système pour étude et analyse. Ces renseignements sont utilisés pour contacter le pays concerné lorsqu'une différence avec les rapports officiels est identifiée, mais également pour suivre en temps réel les dernières évolutions en matière de connaissances sur la maladie ainsi que pour repérer et suivre les informations potentiellement erronées et la désinformation circulant dans les médias.

Afin de communiquer à ses partenaires, aux parties prenantes externes et au grand public les éléments nouveaux importants concernant l'évolution de la situation du SARS-CoV-2 chez les animaux, depuis mai 2021, l'OMSA publie un rapport mensuel qui comprend les informations essentielles actualisées sur la situation de la maladie à l'échelle mondiale et met particulièrement l'accent sur l'évolution récente au cours du mois écoulé. Tous ces rapports de situation sont disponibles sur le portail COVID-19<sup>8</sup>. Chaque rapport a été consulté par environ 50 personnes en moyenne (minimum 1 et maximum 609), avec un temps de visualisation moyen d'une minute.

<sup>7</sup> <https://www.who.int/initiatives/eios>

<sup>8</sup> <https://www.woah.org/fr/ce-que-nous-proposons/urgence-et-resilience/covid-19/#ui-id-3>

### Actions de l'OMSA autour du SARS-CoV-2, lignes directrices et groupes consultatifs

Outre les actions entreprises dans une perspective de notification, l'OMSA travaille intensivement avec son réseau d'experts et en étroite coopération avec ses Membres afin de mieux comprendre le virus et son émergence et de renforcer les capacités des pays pour faire face à cette crise aux multiples facettes. À cette fin, l'OMSA a mis en place un **système de gestion des incidents** destiné à coordonner sa réponse au COVID-19 aussi bien au sein de l'Organisation qu'avec ses partenaires externes clés. Dans ce cadre, plusieurs Groupes consultatifs d'experts ont été créés. Les résultats des réunions de ces groupes ainsi que les lignes directrices pertinentes de l'OMSA sont disponibles en ligne sur son portail COVID-19<sup>9</sup>. Parmi les informations les plus récentes publiées sur le portail, citons le document « Réflexions sur la surveillance du SARS-CoV-2 chez les animaux ».

#### **Résumé**

Les notifications officielles de l'apparition du SARS-CoV-2 chez les animaux à l'OMSA se sont poursuivies, la maladie touchant différentes espèces.

Un nombre considérable de nouveaux événements (N = 42) ont été signalés au cours de la période étudiée, soit au moyen de WAHIS, soit selon les dispositions prévues à l'Article 1.1.5 du *Code sanitaire pour les animaux terrestres*.

En ce qui concerne la distribution spatiale, la plupart des foyers notifiés sont répartis dans toute la Région Europe, même si des clusters sont apparus dans plusieurs pays en raison de la localisation des élevages de visons ou d'activités de surveillance spécifiques.

La majorité des foyers et des cas signalés depuis janvier 2021 concernent des élevages de visons d'Amérique infectés. Compte tenu de la sensibilité du vison au virus et de la mutation virale démontrée chez cette espèce, cet événement pourrait représenter un problème majeur de santé publique.

L'OMSA continue de suivre activement l'évolution du SARS-CoV-2 chez les animaux par l'intermédiaire de son réseau d'experts et de plusieurs Groupes consultatifs, mais aussi grâce à des activités dédiées liées aux renseignements sur les épidémies et visant à suivre tout signal potentiellement préoccupant.

---

<sup>9</sup> <https://www.woah.org/fr/ce-que-nous-proposons/urgence-et-resilience/covid-19/#ui-id-4>

### **iii. Infection par les virus de l'influenza aviaire de haute pathogénicité**

L'infection par les virus de l'influenza aviaire de haute pathogénicité (IAHP) est causée par le virus de l'influenza A appartenant à la famille des orthomyxoviridés. Au niveau mondial, d'après les données transmises à l'OMSA depuis 2005, c'est en septembre que la propagation de l'IAHP chez les volailles est la plus faible, elle commence à augmenter en octobre et atteint son pic en février<sup>10</sup>. Selon les données WAHIS, l'IAHP a entraîné la mort et l'abattage de plus de 109 millions de volailles dans les élevages, les basses-cours et les villages touchés en Europe entre octobre 2005 et le 14 juillet 2022. De plus, la mise à mort préventive autour des foyers a été appliquée dans plusieurs pays, augmentant considérablement les conséquences économiques de la maladie. L'influenza aviaire (IA) demeure en outre un problème majeur de santé publique.

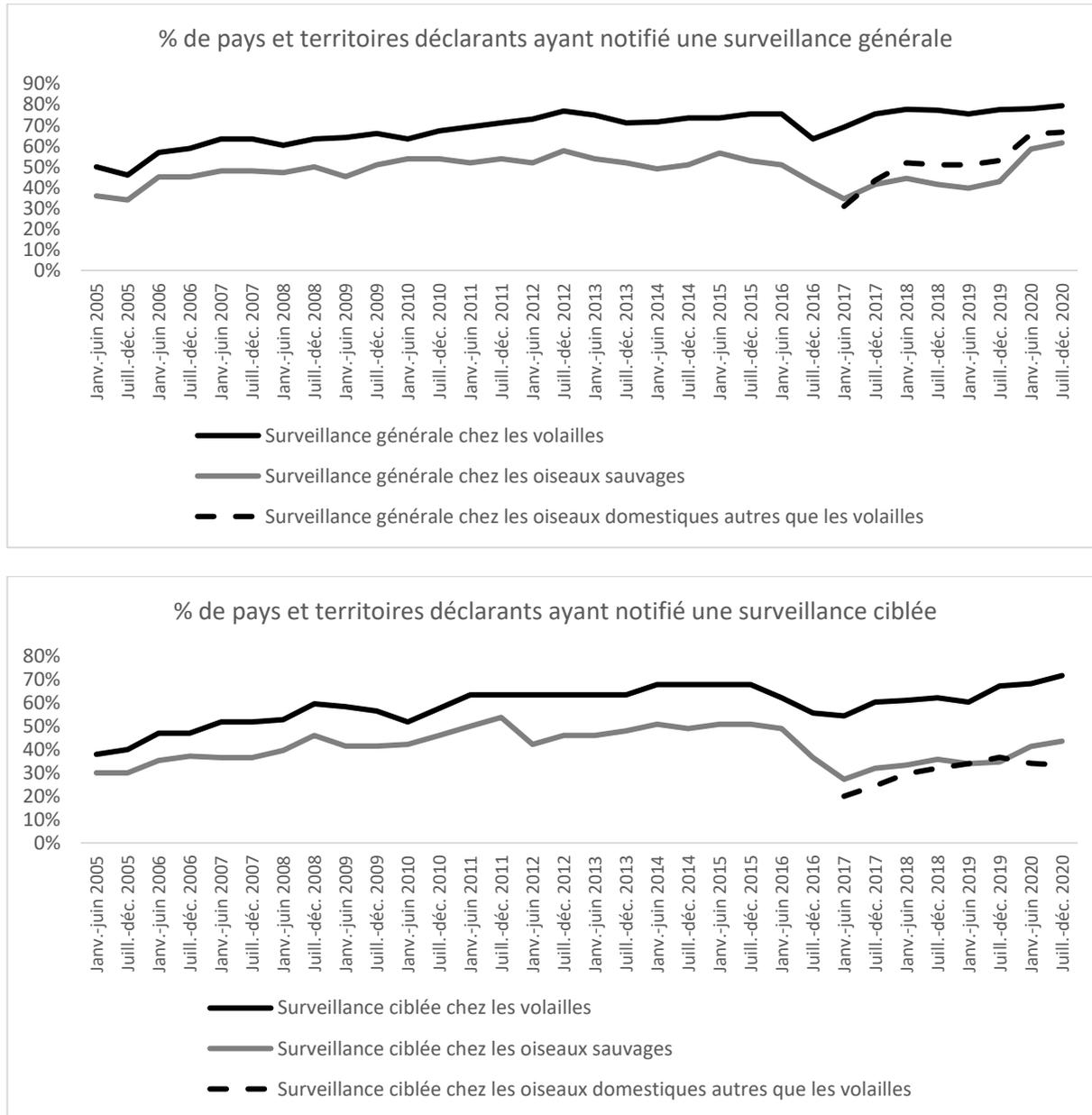
La Figure 5 présente une synthèse des activités de surveillance signalées en Europe entre 2005 et 2020 (rapports reçus par l'OMSA au 14 juillet 2022). Elle montre que le pourcentage de pays et territoires en Europe déclarant des activités de surveillance chez les volailles a augmenté au fil des semestres (tendances positives significatives en appliquant le test de corrélation des rangs de Spearman). Au second semestre 2020, 79 % d'entre eux ont signalé une surveillance générale et 72 % une surveillance ciblée. Pour les oiseaux sauvages, la tendance entre 2005 et 2020 s'est avérée fluctuante. Au second semestre 2020, 62 % ont indiqué une surveillance générale et 44 % une surveillance ciblée. Enfin, pour les oiseaux domestiques autres que les volailles, une tendance à la hausse a été observée (test de corrélation des rangs de Spearman faisant également ressortir une tendance positive significative); au second semestre 2020, 67 % ont déclaré une surveillance générale et 63 % une surveillance ciblée. Ces chiffres mettent en évidence que tous les pays et territoires en Europe n'ont pas signalé de surveillance de l'IAHP. Il convient de prendre cet élément en considération lors de l'analyse des données communiquées concernant la détection de l'IAHP, en particulier pour l'IAHP chez les oiseaux sauvages, car seuls 44 % des pays et territoires dans la région ont fait part d'activités de surveillance ciblée pour le second semestre 2020.

---

<sup>10</sup> OMSA, Influenza aviaire de haute pathogénicité (IAHP) – Rapport de situation (en anglais), <https://www.woah.org/app/uploads/2022/07/hpai-situation-report-20220707.pdf>

**Figure 5. Évolution du pourcentage de pays et territoires européens ayant notifié des activités de surveillance de l'IAHP, par groupe d'animaux et par semestre, entre 2005 et 2020 (rapports reçus par l'OMSA au 14 juillet 2022)**

\*Les données de 2021 et 2022 sont exclues de l'analyse, car moins de 70 % des Membres de la Région avaient transmis leurs rapports semestriels pour ces deux années au 14 juillet 2022. L'OMSA ayant commencé à collecter des informations sur la surveillance chez les oiseaux domestiques autres que les volailles en 2017, aucune information n'est disponible pour les années précédentes.

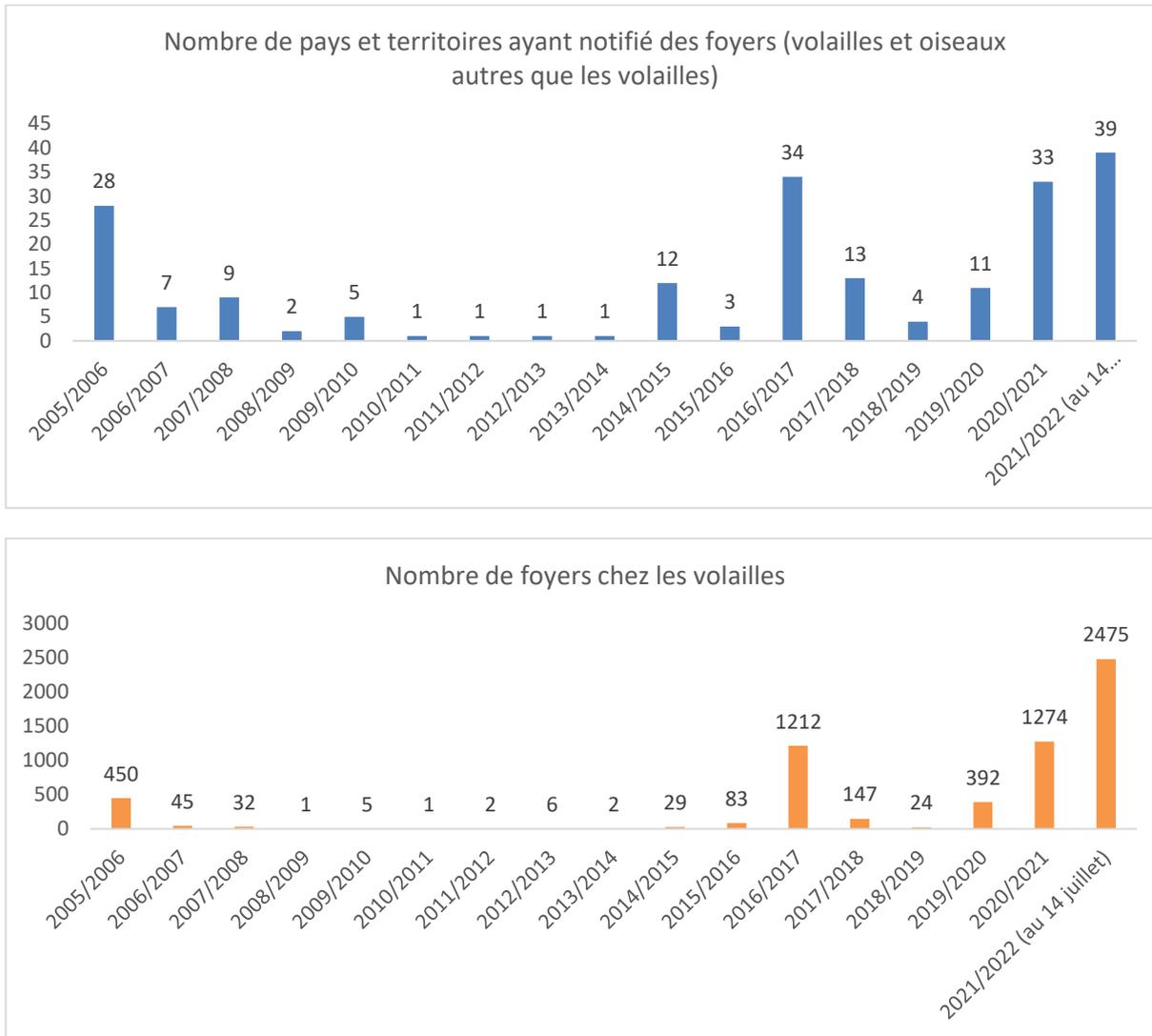


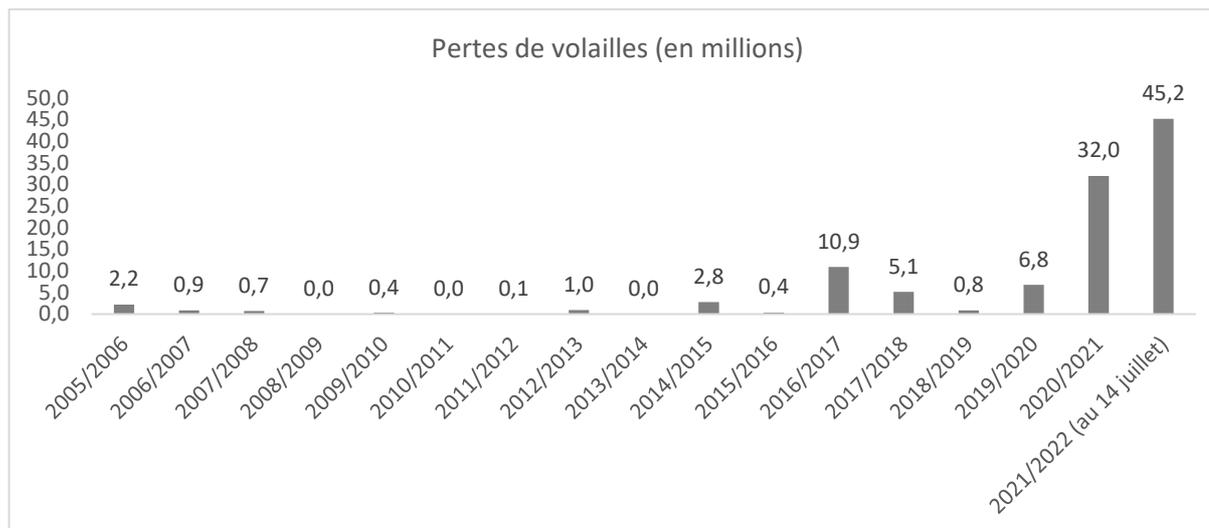
La Figure 6 présente un résumé de la situation signalée au moyen du système d'alerte précoce lors de chaque vague saisonnière en Europe, entre octobre 2005 et juillet 2022, jusqu'au 14 juillet. Le nombre de pays et territoires ayant notifié la présence de l'IAHP ainsi que le nombre de foyers chez les volailles en 2020/2021 étaient très élevés et comparables au pic précédent observé en 2016/2017. Le nombre de pertes de volailles<sup>11</sup> en 2020/2021 était plus élevé

<sup>11</sup> Les pertes sont définies comme la somme du nombre de volailles mortes et abattues et éliminées dans les foyers. La mise à mort préventive dans les zones environnantes n'est pas incluse dans les pertes.

que lors de toutes les vagues saisonnières antérieures. Même si les données pour la vague 2021/2022 n'étaient encore que partielles au 14 juillet 2022, elles mettent en évidence que les chiffres sont tous supérieurs à ceux de l'ensemble des vagues précédentes.

**Figure 6. Évolution du nombre de pays et territoires en Europe ayant notifié des foyers d'IAHP, du nombre de foyers chez les volailles et des pertes correspondantes<sup>11</sup>, par vague saisonnière d'IA, entre le 1<sup>er</sup> octobre 2005 et le 14 juillet 2022**





La Figure 7 présente la distribution des foyers d'IAHP notifiés à l'OMSA par les Membres dans la Région Europe au moyen du système d'alerte précoce entre le 1<sup>er</sup> octobre 2021 et le 14 juillet 2022 ; quant au Tableau 2, il indique les sous-types correspondants en circulation ayant été identifiés.

Vingt-six pays et territoires ont signalé des foyers d'IAHP chez les volailles entre le 1<sup>er</sup> octobre 2021 et le 14 juillet 2022. La Moldavie a fait état de la première apparition de la maladie dans le pays en janvier 2022. Par ailleurs, la Bulgarie, la Russie et l'Espagne ont respectivement déclaré que l'IAHP chez les volailles avait atteint de nouvelles zones du pays, tandis que la Norvège a notifié la première apparition du sous-type H5N1 et la Pologne celle du sous-type H5N2. Les autres événements étaient des réapparitions.

Trente-huit pays et territoires ont signalé des foyers d'IAHP chez les « oiseaux autres que les volailles (oiseaux sauvages compris) » entre le 1<sup>er</sup> octobre 2021 et le 14 juillet 2022. L'Islande a fait part de la première apparition de la maladie dans le pays en octobre 2022. La Bulgarie, la France, l'Allemagne, la Macédoine du Nord, le Portugal, la Russie, l'Espagne et le Royaume-Uni ont respectivement indiqué que la maladie avait atteint de nouvelles zones du pays. Par ailleurs, l'Irlande, la Lituanie, le Luxembourg et la Norvège ont signalé la première apparition du sous-type H5N1, la Norvège ayant également notifié la première apparition du sous-type H5N5. Les autres événements concernaient des sous-types ayant atteint de nouvelles zones des pays, des réapparitions ainsi que la détection de l'IAHP chez des hôtes inhabituels (renard roux, *Vulpes vulpes*).

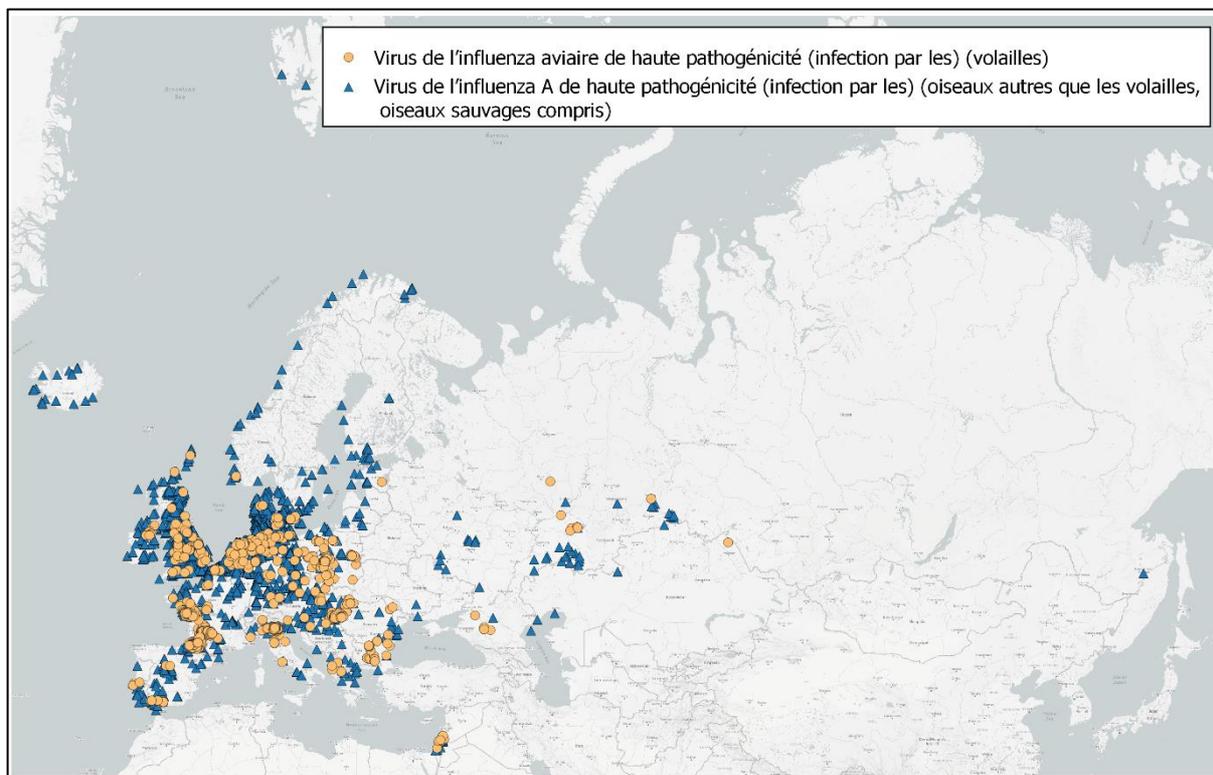
Concernant l'IAHP chez les oiseaux sauvages, un nombre sans précédent de foyers a tué des milliers d'entre eux en Israël (plus de 8000 grues cendrées [*Grus grus*], à cause du H5N1, entre novembre 2021 et janvier 2022) et au Royaume-Uni (plusieurs centaines d'oiseaux, également à cause du H5N1, entre octobre 2021 et janvier 2022). En réponse à ces foyers, les spécialistes du réseau mondial d'expertise OMSA/FAO sur la grippe animale (OFFLU) ont échangé des données épidémiologiques et expérimentales ainsi que les protocoles de diagnostic nécessaires pour guider les politiques de surveillance et de lutte et créer des partenariats techniques entre laboratoires<sup>12</sup>.

L'OMSA dispose d'une procédure permettant à ses Membres de publier une autodéclaration de statut indemne d'IAHP pour leur pays ou pour une zone ou un compartiment dans leur pays, conformément aux dispositions du *Code sanitaire pour les animaux terrestres*. Ces déclarations fournissent des éléments probants documentés du respect des

<sup>12</sup> Rapport annuel 2021 de l'OFFLU (en anglais), [https://www.offlu.org/wp-content/uploads/2022/04/OFFLU\\_Annual\\_Report\\_2021\\_FINAL.pdf](https://www.offlu.org/wp-content/uploads/2022/04/OFFLU_Annual_Report_2021_FINAL.pdf)

dispositions du Code considérées comme pertinentes par le pays concerné. Au 14 juillet 2022, 11 Membres de la Région Europe<sup>13</sup> avaient publié une autodéclaration de statut indemne d'IAHP chez les volailles<sup>14</sup>.

**Figure 7. Distribution des foyers d'IAHP notifiés à l'OMSA par les Membres dans la région au moyen du système d'alerte précoce entre le 1<sup>er</sup> octobre 2021 et le 14 juillet 2022**



Le Tableau 2 présente les détails des sous-types signalés dans les foyers d'IAHP. Au 14 juillet 2022, le sous-type prédominant observé lors de la saison épidémique actuelle était le sous-type H5N1, 98 % des foyers notifiés pendant cette vague étant associés à ce sous-type.

<sup>13</sup> Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Irlande, Portugal, République tchèque, Slovaquie, Turquie et Ukraine.

<sup>14</sup> <https://www.woah.org/fr/ce-que-nous-proposons/auto-declaration-du-statut-dune-maladie/>

**Tableau 2. Nombre de foyers d'IAHP dans la Région Europe chez les volailles, les oiseaux domestiques autres que les volailles et les oiseaux sauvages, par sous-type, entre le 1<sup>er</sup> octobre 2021 et le 14 juillet 2022**

Sous-type	Volailles	Oiseaux domestiques autres que les volailles	Oiseaux sauvages	Total
Non typé	24		2	26
H5	11	25	29	65
H5N1	2433	132	2464	5029
H5N2	1		1	2
H5N3			1	1
H5N5			16	16
H5N8	6		10	16
<b>Total</b>	<b>2475</b>	<b>157</b>	<b>2523</b>	<b>5155</b>

L'OMSA dispose également d'une procédure pour diffuser sur son site Internet les annonces reçues de la part des Membres concernant les exercices de simulation relatifs à l'introduction de maladies qui ont lieu dans leur pays. Dans la plupart des cas, ces exercices de simulation sont destinés à tester un plan national d'intervention zosanitaire existant et à s'exercer. Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 14 juillet 2022, trois Membres de la Région Europe<sup>15</sup> ont informé l'OMSA du déroulement d'exercices de simulation sur l'influenza aviaire. Il convient de souligner que, lors d'une enquête réalisée par l'OMSA en 2018, 37 Membres de la Région Europe ont déclaré disposer d'un plan d'intervention pour l'influenza aviaire.

En 2021, après une évaluation de l'influenza aviaire de faible pathogénicité selon les critères d'inscription sur la Liste de l'OMSA, le Chapitre 1.3 du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* a été modifié, et l'inclusion dans les maladies listées de l'infection « chez les oiseaux domestiques ou sauvages captifs par les virus de l'influenza aviaire de faible pathogénicité dont la transmission naturelle à l'homme a été prouvée et est associée à des conséquences graves » a été adoptée. L'exigence de notification de la maladie est entrée en vigueur en janvier 2022. Au 14 juillet, aucun événement de ce genre n'avait été détecté et signalé à l'OMSA.

Au 14 juillet 2022, la vague saisonnière 2021/2022 avait également été marquée par une augmentation du nombre d'infections humaines par l'IA. Le 6 janvier 2022, le Royaume-Uni a notifié à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) la détection d'un cas humain confirmé en laboratoire d'influenza aviaire A(H5) dans le sud-ouest de l'Angleterre, qui a ensuite été confirmé comme un cas de H5N1. Avant celui-ci, le cas le plus récemment signalé chez l'homme datait d'octobre 2020 au Laos. Le cas au Royaume-Uni était le premier cas d'infection humaine par le virus de l'influenza A(H5) notifié dans le pays. Il est demeuré cliniquement asymptomatique et il s'agit du seul cas de détection du virus. Par chance, au 14 juillet 2022, aucun virus de l'influenza aviaire n'avait démontré de transmissibilité durable chez l'homme. Néanmoins, le réseau OFFLU a continué à alimenter les données génétiques et antigéniques concernant les virus grippaux zoonotiques signalés en 2021 à l'OMS aux fins de la préparation aux pandémies.

Toutes les trois semaines, l'OMSA produit un rapport de situation afin de communiquer à ses Membres des informations actualisées sur l'évolution de la situation de l'influenza aviaire dans le monde. En moyenne, chaque rapport de situation est consulté par plus de 750 personnes (minimum 1 et maximum 2282), avec un temps de visualisation moyen de 2 minutes et 46 secondes, ce qui indique un niveau d'intérêt élevé pour ce sujet dans l'ensemble.

<sup>15</sup> Azerbaïdjan, République tchèque et Turquie.

**Conclusion**

Tous les pays et territoires en Europe n'ont pas déclaré organiser une surveillance de l'IAHP. Il convient d'en tenir compte lors de l'analyse des données communiquées concernant la détection de l'IAHP, en particulier pour l'IAHP chez les oiseaux sauvages, car seuls 44 % des pays et territoires dans la région ont fait part d'activités de surveillance ciblée pour le second semestre 2020 (données les plus récentes analysées).

En 2021/2022, l'épidémie d'IAHP est restée une menace pour la santé animale en Europe, avec 39 pays ayant signalé la maladie, plus de 5000 foyers et la mort ou l'abattage et l'élimination de 45 millions de volailles. Même si les données pour la vague 2021/2022 n'étaient encore que partielles au 14 juillet 2022, les chiffres indiquent que les conséquences de la maladie dans la région étaient plus importantes que lors de toutes les vagues antérieures.

Le Chapitre 10.4. du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* sur les virus de l'IA de haute pathogénicité, actualisé pour la dernière fois en 2021, reconnaît que la vaccination contre l'IA est un outil de contrôle efficace en complément des mesures d'abattage sanitaire lorsqu'elles ne sont pas suffisantes. Il est rappelé aux Membres de l'OMSA que la vaccination n'a pas d'incidence sur le statut d'un pays ou d'une zone indemne au regard de l'IA si une surveillance étaye l'absence de l'infection. L'Autorité vétérinaire doit décider s'il convient ou non de vacciner, en se basant sur la situation sanitaire en matière d'influenza aviaire, ainsi que sur la capacité des Services vétérinaires à mettre en œuvre la stratégie de vaccination et la stratégie de surveillance appropriée.

Pour tenir la communauté internationale au courant des dernières informations, l'OMSA produit des synthèses des données communiquées dans WAHIS sur une base régulière et les publie sur son site Internet<sup>10</sup>.

#### iv. ***Infection par le virus de la peste porcine africaine***

La peste porcine africaine (PPA) a été décrite pour la première fois au Kenya en 1921, à la suite de l'importation de porcs en provenance d'Europe présentant des taux de mortalité élevés. Après cette première notification, la PPA a ensuite été observée dans plusieurs pays subsahariens. Depuis lors, la maladie s'est propagée et a été signalée dans différentes régions du monde (les Amériques, l'Asie, l'Océanie et l'Europe). La PPA est probablement l'une des maladies animales les plus complexes et dévastatrices sur le plan socioéconomique en raison de ses effets considérables sur la production animale et des taux de mortalité élevés. Par ailleurs, le virus présente certaines caractéristiques qui facilitent sa propagation rapide et compliquent son éradication après introduction dans une zone précédemment indemne<sup>16</sup>.

La toute première apparition de la PPA hors de son aire de répartition « traditionnelle » en Afrique a été signalée au Portugal (en 1957 et à nouveau en 1960). Après la deuxième apparition au Portugal, la maladie s'est propagée à l'Espagne. Par la suite, la PPA a été notifiée en France (1964), en Italie (1967), à Cuba (1971), au Brésil (1978), en République dominicaine (1978), à Malte (1978), en Haïti (1979), en Belgique (1985) et aux Pays-Bas (1986). Tous ces foyers ont finalement été éradiqués après des activités de prévention et de contrôle longues, coûteuses et de grande ampleur, sauf sur l'île de la Sardaigne (Italie), où la maladie reste endémique depuis 1978. Ces dernières décennies, le virus a continué à circuler et à se propager en Afrique, où il a été signalé dans 32 pays depuis 2005. Le changement le plus important dans l'épidémiologie et la dynamique de la maladie a eu lieu en 2007, lorsque la présence de la PPA a été confirmée dans la région du Caucase, en Géorgie. À partir de là, en limitant cette description à l'Europe, le virus de la PPA s'est propagé aux pays voisins (Arménie, Azerbaïdjan, Russie et Bélarus), touchant les porcs domestiques et les

<sup>16</sup> Sánchez-Vizcaíno, J.M., Mur, L. and Martínez-López, B., 2012. African swine fever: an epidemiological update. *Transboundary and emerging diseases*, 59, pp.27-35.

sangliers. La première apparition de la PPA dans l'Union européenne (UE) a été signalée en 2014 et, depuis lors, de nombreux États membres de l'UE sont touchés.

Depuis sa propagation en Europe, deux Membres dans la région ont réussi à éradiquer la maladie : la Belgique (événement résolu en mars 2020) et la République tchèque (événement résolu en avril 2018), chacun de ces pays ayant ensuite envoyé une autodéclaration de statut indemne. Deux autres pays ont indiqué dans WAHIS que l'événement sanitaire était résolu sans demander la publication d'une autodéclaration de statut indemne de PPA. Une telle autodéclaration donnerait plus de visibilité à la surveillance mise en œuvre par ces pays pour étayer l'absence de la maladie ainsi qu'à leur système destiné à prévenir la réintroduction du virus, compte tenu notamment du risque posé par la présence de la PPA dans les pays voisins.

Au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 14 juillet 2022, 117 événements ont été notifiés à l'OMSA par 11 Membres dans la région au moyen du système d'alerte précoce.

La Macédoine du Nord a signalé la première apparition de la maladie dans le pays en janvier 2022 (événement ayant commencé le 29 décembre 2021), chez des porcs de basse-cour. Ce Membre a déclaré que les premiers signes cliniques avaient été observés le 29 décembre 2021 et les premiers cas morts ont été notifiés le 1<sup>er</sup> janvier 2022 dans une petite exploitation de basse-cour située dans l'est du pays. Le 5 janvier 2022, des échantillons de sang, des écouvillons et des organes ont été prélevés pour des examens en laboratoire et des résultats positifs ont été obtenus le 6 janvier. L'enquête épidémiologique a révélé qu'un contact avec des sangliers pouvait être le mode d'entrée de la maladie. Au 14 juillet, l'événement se poursuivait et quatre foyers au total avaient été signalés chez les porcs et les sangliers.

En janvier 2022, le génotype II de la PPA a été notifié sur le continent italien après une quarantaine d'années d'absence. La maladie a été signalée chez des sangliers dans la région du Piémont. Au 14 juillet 2022, 167 foyers avaient été signalés, tous chez des sangliers. En mai 2022, l'Italie a envoyé une nouvelle notification immédiate pour déclarer la première apparition de la maladie dans une nouvelle zone (région du Latium), avec un « saut » de la maladie de près de 400 kilomètres par rapport aux foyers les plus proches.

Au 14 juillet 2022, cinq autres Membres avaient fait état de la première apparition de la maladie dans une nouvelle zone depuis janvier 2021.

L'Allemagne a déclaré que la maladie s'était propagée à trois nouvelles divisions administratives : le Mecklembourg-Poméranie-Occidentale (novembre 2021), le Bade-Wurtemberg (mai 2022) et la Basse-Saxe (juillet 2022). La propagation à ces deux dernières zones est particulièrement préoccupante pour la situation épidémiologique de la PPA dans la Région Europe, car les nouveaux foyers notifiés sont respectivement très proches des frontières avec la France et les Pays-Bas. Dans tous les cas, les nouveaux foyers ont été signalés chez des porcs domestiques.

La Hongrie a fait état de la première apparition dans la division administrative de Fejér, chez des sangliers en août 2021, marquant une nouvelle propagation de la maladie vers l'ouest.

La Moldavie a notifié la première apparition dans deux nouvelles zones (Dubăsari et Strășeni) chez des porcs domestiques, en mai et en juillet 2022, respectivement.

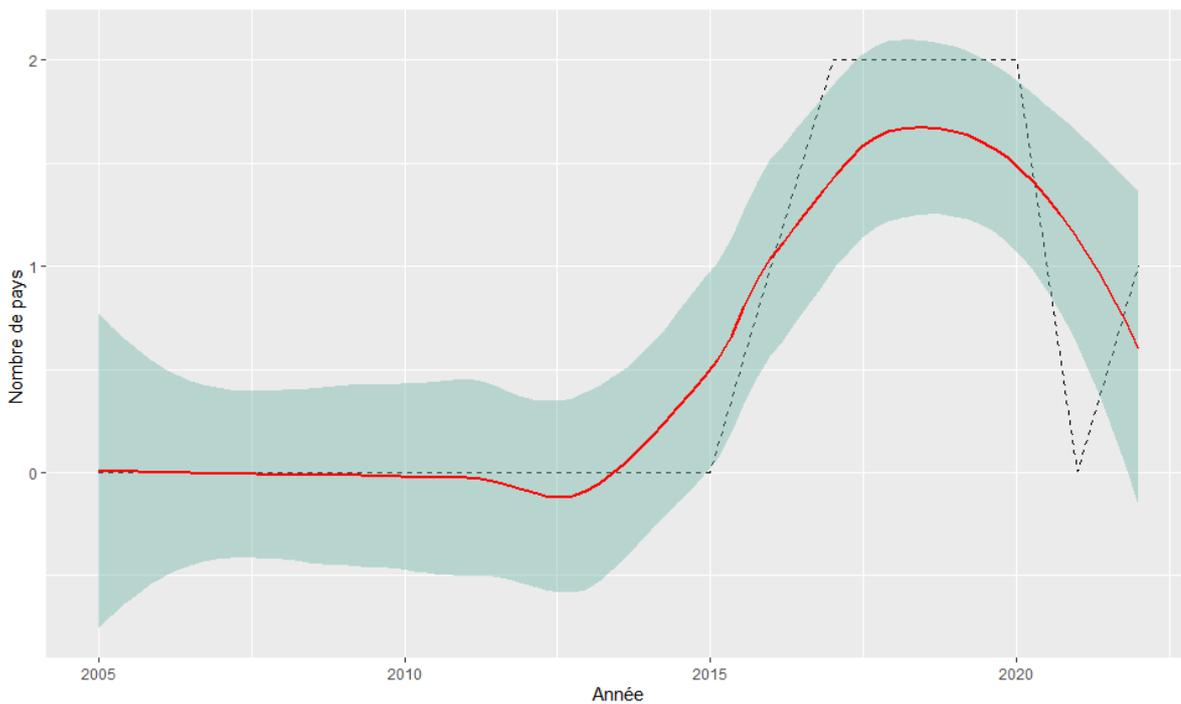
La Pologne a envoyé deux notifications immédiates, en septembre 2021 et en avril 2022, pour signaler de nouvelles zones touchées (Opolskie, Wielkopolskie et Łódzkie), avec des foyers apparus chez des porcs domestiques et des sangliers.

Enfin, la Russie a indiqué la première apparition dans huit nouvelles divisions administratives, touchant aussi bien la partie européenne qu'asiatique du pays (Bashkortostan, Chelyabinsk, Khanty-Mansiy, Kostroma, Maga Buryatdan, Mariy-El, Perm', Sverdlovsk) au cours de la période allant de mars 2021 à janvier 2022.

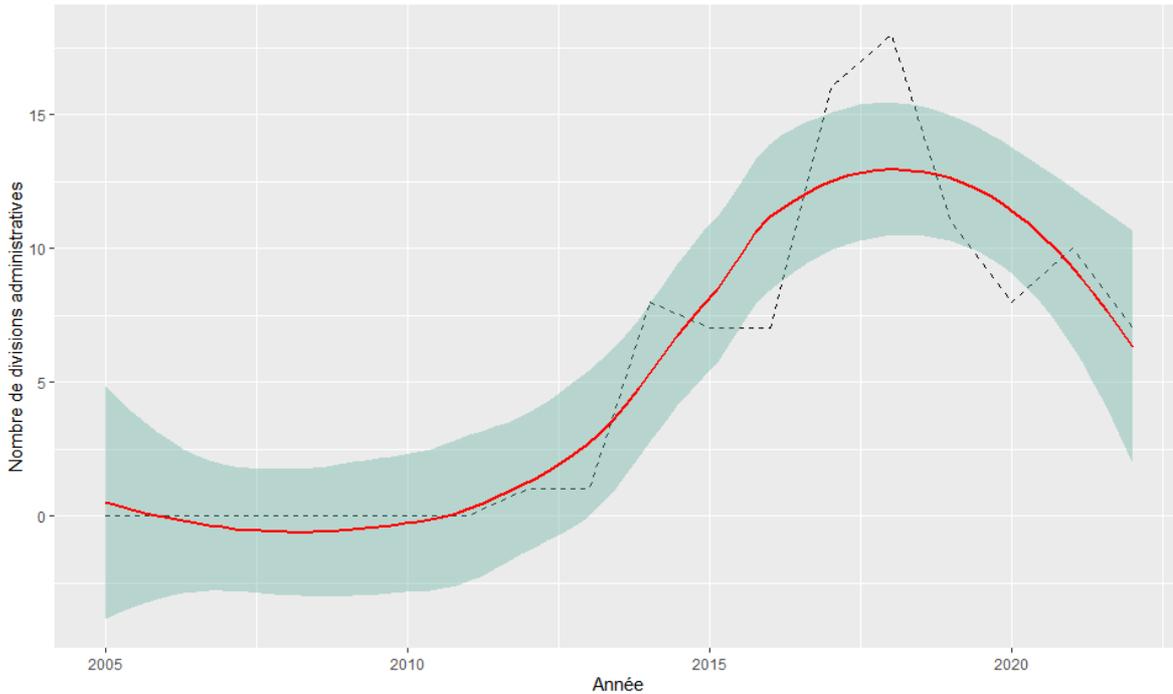
Ce résumé des rapports de notification met en évidence la situation extrêmement dynamique de la PPA dans la Région Europe depuis janvier 2021, ce qui suit les tendances générales observées depuis la réintroduction de la PPA en Europe, comme l'illustrent clairement les Figures 8, 9 et 10. Toutes ces évolutions soulignent l'expansion progressive de la maladie à de nouveaux pays et à de nouvelles zones dans les pays déjà atteints, ainsi qu'une tendance croissante à la réapparition de la maladie dans des zones où des événements antérieurs avaient été déclarés comme résolus.

Au cours de la période allant de 2005 au 14 juillet 2022, la Région Europe a déclaré la première apparition de la maladie dans 10 nouveaux pays (Figure 8) et 94 nouvelles divisions administratives (Figure 9). Pour la même période, la réapparition de la maladie dans un pays ou une zone a été signalée au moyen de 233 rapports (Figure 10).

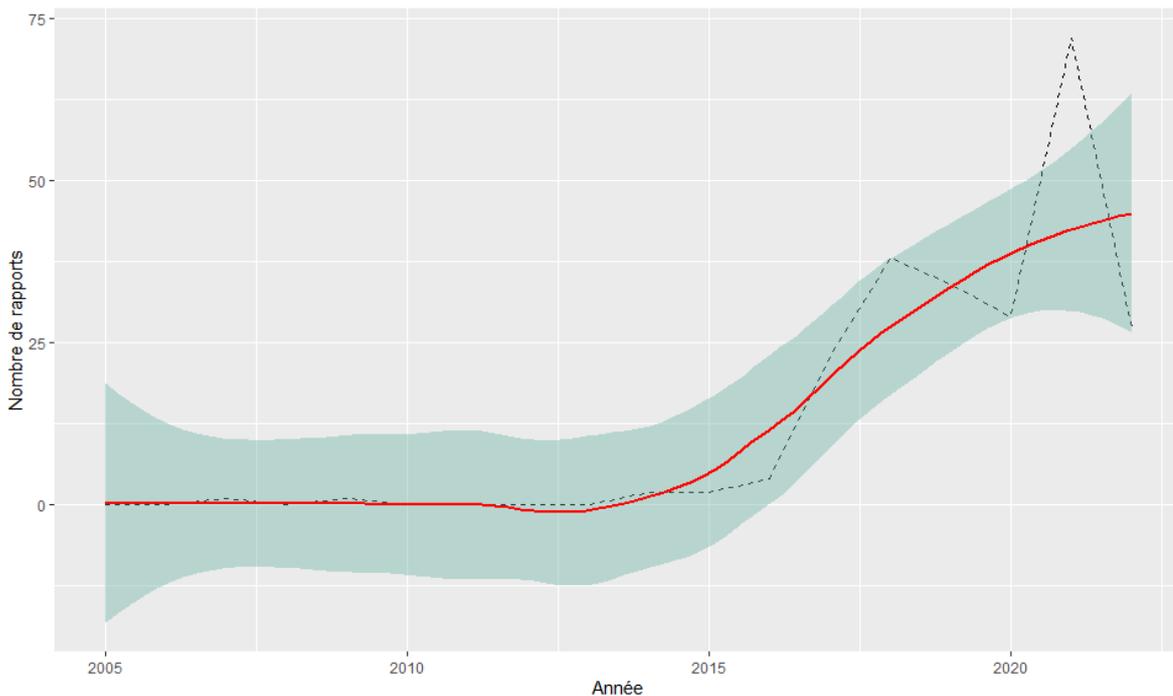
**Figure 8. Évolution annuelle du nombre de Membres dans la Région Europe ayant signalé la première apparition de la PPA dans le pays au cours de la période allant de 2005 au 14 juillet 2022.** La ligne en pointillé représente les données originales et la ligne rouge la tendance interpolée faisant appel à la méthode de la régression locale. Les zones vert clair représentent l'erreur standard de l'interpolation.



**Figure 9. Évolution annuelle du nombre de nouvelles divisions administratives où la première apparition de la PPA a été signalée dans la Région Europe au cours de la période allant de 2005 au 14 juillet 2022.** La ligne en pointillé représente les données originales et la ligne rouge la tendance interpolée faisant appel à la méthode de la régression locale. Les zones vert clair représentent l'erreur standard de l'interpolation.

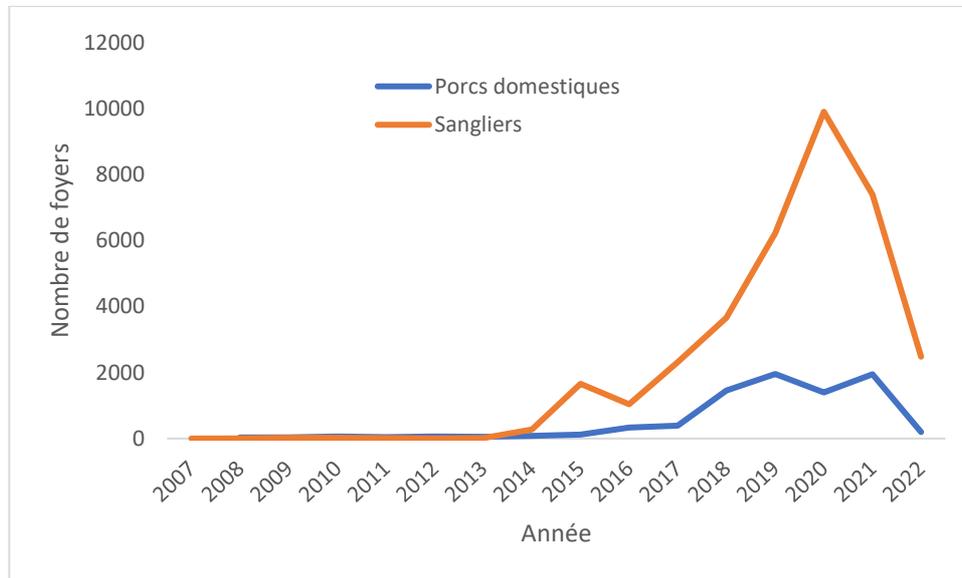


**Figure 10. Évolution annuelle du nombre de rapports envoyés pour signaler la réapparition de la PPA dans un pays ou une zone de la Région Europe au cours de la période allant de 2005 au 14 juillet 2022.** La ligne en pointillé représente les données originales et la ligne rouge la tendance interpolée faisant appel à la méthode de la régression locale. Les zones vert clair représentent l'erreur standard de l'interpolation.



La dynamique des rapports reçus se reflète clairement dans le nombre de foyers notifiés depuis 2005 chez les porcs domestiques et les sangliers.

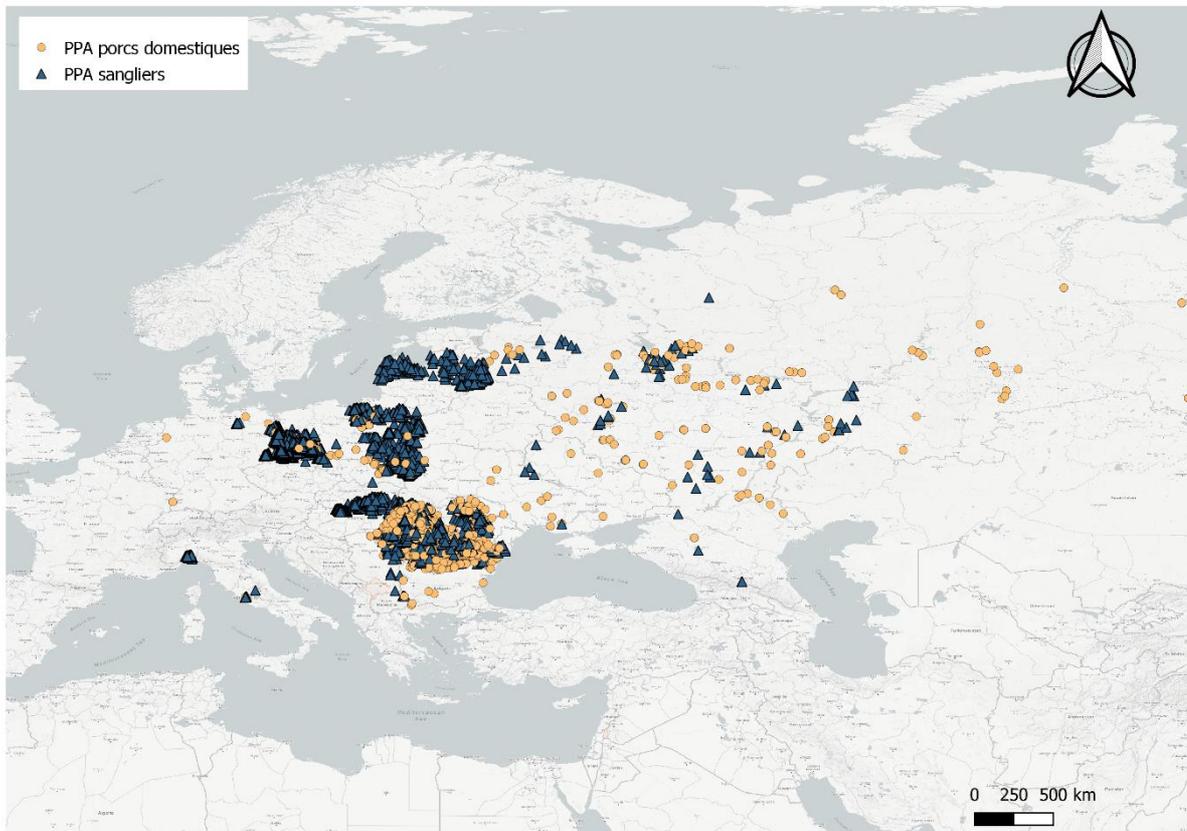
**Figure 11. Dynamique des foyers de PPA notifiés à l'OMSA par les Membres dans la Région Europe au moyen du système d'alerte précoce, chez les porcs domestiques et les sangliers, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et le 14 juillet 2022<sup>17</sup>**



La Figure 12 présente la distribution de la PPA en Europe sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 14 juillet 2022. Au total, 15 333 foyers ont été signalés au cours de cette période au moyen du système d'alerte précoce, 2249 chez les porcs domestiques et 13 084 chez les sangliers. C'est la Pologne qui a notifié le plus grand nombre de foyers (N = 6953, dont 138 chez les porcs domestiques et 6815 chez les sangliers), suivie par la Roumanie (N = 3256, dont 1873 chez les porcs domestiques et 1383 chez les sangliers) et la Hongrie (N = 3162, tous chez les sangliers).

<sup>17</sup> Pour une meilleure interprétation du graphique, veuillez noter que les foyers dans la faune sauvage se rapportent à un seul sanglier positif, alors qu'un foyer chez les porcs domestiques peut englober plusieurs cas appartenant à la même unité épidémiologique (p. ex. basse-cour, exploitation, etc.)

**Figure 12. Distribution des foyers de PPA notifiés à l'OMSA par les Membres dans la région au moyen du système d'alerte précoce entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 14 juillet 2022**



Pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 14 juillet 2022, aucune nouvelle autodéclaration de statut indemne de la PPA n'a été envoyée à l'OMSA par les Membres de la Région Europe. Les autodéclarations de statut indemne de la Belgique (*Auto-déclaration de la Belgique du statut indemne de peste porcine africaine chez tous les suidés*, publiée en octobre 2020), de la République tchèque (*Auto-déclaration concernant le recouvrement du statut indemne de peste porcine africaine chez la totalité des suidés*, publiée en avril 2019) et de l'Estonie (*Auto-déclaration de l'Estonie du statut indemne de peste porcine africaine au sein des porcs domestiques et des porcs sauvages captifs*, publiée en septembre 2018) sont toujours actives.

Les pays peuvent organiser des exercices de simulation de la maladie dans le but de tester un plan national d'intervention zoosanitaire existant et de s'exercer. Depuis janvier 2021, plusieurs pays dans la région ont mené des exercices de simulation de la PPA : la République tchèque (en août-septembre 2021 et en mai 2022), l'Italie (septembre 2021), la Suisse (septembre et novembre 2021) et le Royaume-Uni (de juillet à septembre 2021). Les détails de tous les exercices de simulation sont publiés et disponibles sur le site Internet de l'OMSA<sup>18</sup>.

Comme mentionné pour le SARS-CoV-2, des activités liées aux renseignements sur les épidémies sont menées pour plusieurs maladies présentant un intérêt pour l'OMSA. Un algorithme de recherche spécifique a été mis en place dans le système EIOS<sup>19</sup> afin de détecter les informations pertinentes relatives à la PPA. Au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 14 juillet 2022, plus de 9000 éléments d'information ont été détectés par le système pour étude et analyse. Pour 41 de ces éléments, il a été jugé pertinent de contacter les Membres concernés pour leur demander des

<sup>18</sup> <https://www.woah.org/fr/ce-que-nous-faisons/sante-et-bien-etre-animale/collecte-de-donnees-sur-les-maladies/exercices-de-simulation/#ui-id-1>

<sup>19</sup> EIOS : Epidemic Intelligence from Open Sources

précisions/clarifications. En ce qui concerne la PPA, l'objectif des activités liées aux renseignements sur les épidémies est non seulement d'obtenir la confirmation des informations relatives aux événements sanitaires qui circulent dans les médias, mais aussi de suivre toute autre information pertinente et de lutter contre les informations erronées et la désinformation.

#### Connaissances scientifiques/autres activités

L'OMSA collecte et analyse les données scientifiques les plus récentes relatives à la lutte contre les maladies animales et travaille en étroite collaboration avec son réseau d'expertise scientifique, dont les Centres collaborateurs et les Laboratoires de référence de l'OMSA, afin de fournir à ses Membres des informations et des lignes directrices pour les aider à améliorer leurs méthodes de contrôle et d'éradication des maladies animales. Récemment, le réseau de Laboratoires de référence de l'OMSA pour la PPA a publié une synthèse des tests au point de service disponibles dans le commerce permettant la détection rapide de la PPA. L'OMSA collabore également avec la FAO sous l'égide du Plan-cadre mondial FAO/OMSA pour le contrôle progressif des maladies animales transfrontalières (GF-TADs) afin d'aider les pays à prévenir et à contrôler la PPA et de limiter autant que possible les effets négatifs de la maladie sur la santé et le bien-être des porcs ainsi que sur le commerce international.

Dans le cadre de ce rôle central, l'OMSA a créé un référentiel dédié sur son site Internet pour donner accès à un vaste éventail d'outils préparés par ses soins, tels que des documents de communication et des ressources de formation. Ces ressources se trouvent sur le portail PPA<sup>20</sup> de l'OMSA.

Pour veiller à ce que les Membres, les non-membres, les autres parties prenantes et la communauté internationale soient autant que possible pleinement au fait de la situation mondiale de la PPA, l'OMSA communique des informations actualisées toutes les deux semaines, qu'elle publie sur son site Internet. Ces rapports présentent une mise à jour de la situation récente (c'est-à-dire au cours des deux semaines précédentes) sur la base des notifications. Celle-ci est suivie par un résumé des données principales relatives à la période 2020–2022. La situation et la dynamique de la maladie sont commentées et accompagnées d'une brève interprétation épidémiologique et de recommandations. En moyenne, chaque rapport est consulté par plus de 600 personnes (minimum 63 et maximum 1846), avec un temps de visualisation moyen de 2 minutes et 46 secondes, ce qui indique un niveau d'intérêt élevé pour ce sujet dans l'ensemble. Il convient de souligner que la page consacrée à la peste porcine africaine, y compris le rapport sur la situation de la PPA, est l'une des plus consultées du site de l'OMSA, avec plus de 2000 visites hebdomadaires.

---

<sup>20</sup> <https://www.woah.org/fr/maladie/peste-porcine-africaine/#ui-id-5>

## Résumé

Toutes les données présentées dans cette section montrent une dégradation claire, constante et progressive de la situation épidémiologique de la PPA au niveau régional. La tendance observée en Europe est comparable et correspond en grande partie à la détérioration de la situation épidémiologique de la maladie à l'échelle mondiale.

La propagation du virus à de nouveaux pays ainsi que sa progression dans de nouvelles zones à l'intérieur des pays déjà touchés doivent inciter à réfléchir aux comportements à l'interface homme/animal/environnement qui permettent actuellement la dissémination du virus dans de nouvelles populations.

Les données montrent la capacité du virus à faire des « bonds » et à apparaître soudainement dans des zones éloignées de son aire de répartition connue, comme le prouve l'apparition de la maladie en Italie et en Macédoine du Nord ou encore l'apparition du virus dans des zones auparavant non touchées loin de tout autre foyer (p. ex. en Allemagne). Une amélioration des enquêtes sur l'origine des foyers est nécessaire pour mieux comprendre la dynamique actuelle et réduire la probabilité d'une nouvelle expansion.

Ces données montrent le poids des activités humaines dans la propagation régionale de la maladie et soulignent l'importance de la détection précoce et de la notification rapide, de la sensibilisation du grand public et de l'application de mesures de biosécurité strictes tout au long de la chaîne d'approvisionnement porcine.

### **v. Informations actualisées concernant WAHIS et interconnexion avec ADIS**

Depuis le lancement de la nouvelle version de WAHIS, l'OMSA poursuit son travail avec le prestataire informatique afin de mettre en place un plan de maintenance solide pour la plateforme en ligne et de corriger les bogues importants des fonctionnalités existantes. Le projet se concentre toujours sur les points suivants :

- (1) La stabilisation et l'optimisation des modules existants ainsi que l'amélioration de la performance de la plateforme :
  - ✓ La première priorité porte sur l'optimisation du module de notification immédiate/rapport de suivi, dont la mise en ligne est prévue en septembre 2022. Cela améliorera considérablement l'expérience utilisateur et la performance de la plateforme.
  - ✓ La deuxième priorité est l'interconnexion de ce module avec le Système d'information sur les maladies animales de l'UE (ADIS) d'ici fin 2022. L'objectif est de simplifier le processus de notification des maladies animales pour permettre aux États membres de l'UE de remplir leurs obligations légales en matière de notifications à l'UE et à l'OMSA en saisissant leurs données une seule fois. Avant l'interconnexion, une formation conjointe WAHIS/ADIS axée sur ce sujet sera organisée. Le lien avec ADIS est déjà en place, les tableaux de référence de WAHIS ayant été transférés dans ADIS par le biais d'un service web automatisé ; cependant, un renforcement est nécessaire afin d'optimiser la communication bidirectionnelle entre WAHIS et ADIS. Pour garantir la solidité du cadre de ces échanges, une procédure opérationnelle normalisée entre l'OMSA et la Commission européenne (CE) est en cours d'élaboration.
  - ✓ Ensuite, l'accent sera mis sur l'optimisation du module des rapports semestriels début 2023.
- (2) Le développement des évolutions à venir, en tenant compte des commentaires des utilisateurs, et le développement des fonctionnalités restantes :
  - ✓ rapport annuel d'ici 2023,
  - ✓ application d'alerte d'ici la mi-2023,
  - ✓ développement et amélioration des tableaux de bord (en cours),

- ✓ évolution des fonctions de cartographie (en cours).

(3) L'établissement de liens avec la communauté de la santé à l'échelle mondiale grâce au déploiement de l'interopérabilité publique d'ici la mi-2023.

Une plateforme de données de qualité est essentielle pour permettre à l'OMSA de renforcer son rôle de coordonnateur des données et est indissociable du déploiement de la stratégie de transformation numérique de l'Organisation. Pendant la pandémie de COVID-19, le rôle et la contribution de l'OMSA pour fournir une plateforme permettant l'interconnexion avec d'autres organisations internationales sont devenus de plus en plus importants. L'OMSA doit continuer à donner à ses Membres la possibilité de notifier facilement les maladies animales, ce qui favorisera la transparence, l'accès et l'analyse. Les connaissances produites doivent aider l'OMSA, ses Membres et les autres parties prenantes dans le processus de prise de décisions et contribuer aux efforts visant à améliorer les performances du système.

Pour toute assistance concernant WAHIS, veuillez contacter <https://wahis-support.woah.org/>

**Nous remercions la Commission européenne pour son soutien sans faille et sa collaboration au développement de WAHIS. Pour maintenir la pertinence du système au fil du temps, un investissement continu est nécessaire afin de permettre à WAHIS d'évoluer et de répondre aux besoins des Membres et des utilisateurs publics.**

**30<sup>e</sup> Conférence de la Commission régionale pour l'Europe**

Catane, Italie, du 3 au 7 octobre 2022

Finale

## Recommandation No. 2

**Influenza aviaire hautement pathogène et vaccination**

## CONSIDÉRANT QUE :

1. Ces dernières années, le risque de voir la Région menacée par des vagues annuelles d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) déclenchant des épidémies importantes s'est considérablement accru. Des évolutions exceptionnelles dans le profil de risque que présente l'IAHP pour la Région nécessite une étude des options en matière de prévention et de contrôle de la maladie ;
2. Les virus sont propagés aux volailles domestiques bien qu'ayant été introduits en premier lieu par le biais d'oiseaux migratoires qui ont assuré leur transmission, les volailles domestiques pouvant devenir à leur tour une source d'infection ; ces virus évoluent en permanence au sein de ces populations, constituant une menace cyclique annuelle et un risque permanent pour la production avicole et compliquant l'identification de vaccins protecteurs ;
3. IAHP a capté l'attention de la communauté internationale en raison des conséquences dévastatrices qu'elle entraîne pour la santé et le bien être des volailles dans les établissements infectés, le secteur avicole, le revenu des éleveurs, les échanges internationaux, la santé des oiseaux sauvages et la menace potentielle pour la santé humaine. En outre, la mort et l'abattage de millions d'oiseaux représentent des coûts énormes auxquels doivent faire face les gouvernements et ce secteur d'activité, entraînant des impacts majeurs sur notre société ;
4. Les stratégies de contrôle classique reposant sur la surveillance, l'abattage sanitaire, la restriction des mouvements et les mesures de sécurité biologique bien qu'elles réussissent à éliminer l'infection et à revenir à un statut indemne, ne sont peut-être plus durables, ce qui fait que d'autres outils et d'autres options permettant d'empêcher et de lutter contre l'infection peuvent être requis ;
5. Le *Code sanitaire pour les animaux terrestres (Code terrestre)* reconnaît que la vaccination peut servir d'outil efficace complémentaire pour contrôler la maladie dans le cadre du programme de contrôle de la maladie et fournit des indications relatives à la surveillance de l'IAHP chez les oiseaux vaccinés afin de démontrer l'absence d'IAHP et de collecter des éléments probants attestant de l'efficacité du programme de vaccination. De plus, les normes relatives aux exigences s'appliquant aux vaccins sont présentées dans le *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres (Manuel terrestre)* et décrivent les méthodes de surveillance permettant de détecter l'infection au sein des troupeaux et des oiseaux vaccinés, ainsi que dans les normes relatives à la surveillance et à la vaccination dans le *Code terrestre* ;
6. Les expériences de vaccination à grande échelle visant à contrôler et à prévenir l'IAHP au niveau de la population sont limitées et seuls quelques Membres suivent des approches différentes pour avoir une protection par la vaccination avec des résultats variables, comme la vaccination de routine des volailles visant certains systèmes de production, la protection des animaux sensibles dans les collections zoologiques ou la vaccination d'urgence en réponse à des foyers comme mesure de contrôle additionnelle;
7. Les vaccins existants contre l'IAHP ont la capacité de réduire la maladie, d'augmenter la résistance à l'infection, de limiter l'excrétion virale et de réduire la transmission mais sont rarement capables d'induire une immunité stérilisante étendue au sein des volailles. De plus, plusieurs Membres de la Région sont actuellement en train de mener des études sur la découverte de vaccins, utilisant les vaccins de nouvelle génération, et leur efficacité portant sur une large gamme de types de vaccins afin d'étudier l'efficacité de ces vaccins et la réponse chez différentes espèces de volailles sensibles. Les vaccins actuellement disponibles manquent de preuves d'efficacité pour répondre à tous les besoins, notamment la capacité à correspondre aux virus en circulation, à protéger les principales espèces de volailles et avoir des vaccins compatibles avec la stratégie de différenciation entre animaux infectés et animaux vaccinés (stratégie DIVA) ; et

8. L'IAHP est définie comme une « maladie prioritaire » régionale et que des initiatives régionales et mondiales sont élaborées, comme cela se fait sous l'égide du GF-TADs, afin de proposer des stratégies tenant compte de l'évolution des maladies et des besoins des Membres. Ces stratégies doivent reposer sur les toutes dernières informations scientifiques dont on dispose et répondre à plusieurs critères différents, dont la sécurité, l'efficacité et la viabilité économique.

## LA COMMISSION REGIONALE POUR L'EUROPE

### RECOMMANDE QUE :

1. L'OMSA, les Autorités vétérinaires des Membres de l'OMSA ainsi que les Laboratoires de référence de l'OMSA pour l'influenza aviaire échangent des informations liées au développement, aux tests et à l'utilisation des vaccins contre l'IAHP ainsi que sur les activités de modélisation permettant d'avoir des informations pour une évaluation collective des stratégies et politiques possibles en matière de vaccination ;
2. Les Autorités vétérinaires des Membres poursuivent l'examen des options qui s'offrent à elles en matière de prévention et de contrôle de l'IAHP qui incluent le renforcement de la sécurité biologique et la surveillance qui restent la pierre angulaire et elles envisagent de recourir à des programmes de vaccination inclus dans une stratégie globale et intégrés dans les plans d'urgence, en conformité avec le Code terrestre et le Manuel terrestre ;
3. Les Membres poursuivent leurs efforts de surveillance, les mesures de sécurité biologique au niveau des exploitations et continuent de déclarer en temps voulu les foyers d'influenza aviaire au sein des volailles et des espèces autres que les volailles. La bonne qualité des informations est décisive pour contribuer à une détection précoce et à une riposte rapide face aux menaces potentielles pour la santé animale comme pour la santé publique ;
4. Les Autorités vétérinaires des Membres garantissent que la surveillance au sein des populations vaccinées est menée pour détecter l'infection due à des virus de type sauvage et elles interviennent pour assurer l'abattage sanitaire, pour contrôler l'infection de ces troupeaux vaccinés ;
5. Les Membres encouragent les instituts de recherche et les fabricants de vaccins à investir et à collaborer dans la recherche et le développement de nouveaux vaccins contre l'IAHP, notamment des vaccins de nouvelle génération qui offrent de meilleurs résultats tout en permettant la mise en œuvre de programmes DIVA, adaptés à différentes espèces de volailles, et conduisent des contrôles de qualité des vaccins conformément aux normes du *Manuel terrestre* ;
6. Les Membres exigent une sélection soigneuse des vaccins candidats, à la lumière des facteurs locaux (incluant l'évaluation du risque et les conditions de mise en œuvre) et des exigences locales. Les vaccins utilisés doivent bénéficier d'une assurance d'efficacité pour les espèces d'oiseaux contre une famille de virus IAHP divers (actuellement dominée par les virus H5 IAHP) avec des systèmes formels prévoyant un examen régulier, un contrôle réglementaire adapté et un octroi de licence assortis d'une souplesse en matière de mise à jour en tant que de besoin ;
7. L'OMSA par le biais d'OFFLU (Réseau d'expertise OMSA-FAO sur l'influenza animale) développe une plateforme destinée à fournir des informations actualisées aux Membres, au secteur avicole, et aux fabricants de vaccins pour la volaille sur les caractéristiques antigéniques des virus de l'influenza aviaire en circulation y compris une comparaison avec les antigènes des vaccins, et pour améliorer la capacité de collecte d'information des données de surveillance associée aux programmes de vaccination. Ces informations vont faciliter la sélection des vaccins appropriés pour les volailles et une actualisation des antigènes vaccinant pour les volailles ;
8. L'OMSA étudie les exigences et les difficultés existantes pour mettre en place une banque de vaccins gérée par l'OMSA afin d'aider ses Membres à contrôler l'IAHP;
9. La FAO et l'OMSA révisent sans tarder la stratégie mondiale relative à l'IAHP afin de soutenir les efforts régionaux déployés pour le contrôle et la prévention des virus de l'influenza aviaire à forte pathogénicité, incluant la communication vers les parties prenantes pertinentes et le grand public ; et que
10. L'OMSA réexamine les normes sur la vaccination contre l'IAHP dans le *Code terrestre* et le *Manuel terrestre*, en vue de faciliter le commerce international sécurisé des animaux vaccinés et de leurs produits prenant en compte les dernières informations scientifiques disponibles et la stratégie mondiale FAO/OMSA révisée relative à l'IAHP.